



# SAINT-CLOUD



**Année Internationale du Livre**  
Salon de lecture de la Bibliothèque Municipale de Saint-Cloud

N° 125 - NOUVELLE SÉRIE - AVRIL 1972



# POPPY

PRET A PORTER  
ENFANTS

13, rue Gounod  
92 - SAINT-CLOUD

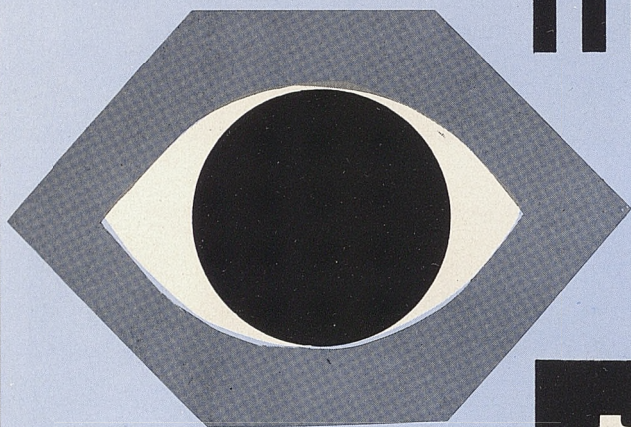
# BOURDOISEAU

FOURREUR

1, place de l'Eglise

602-04-37

# optique médicale



## J. MIGNARD

PHARMACIEN / OPTICIEN

2 ter RUE ROYALE, SAINT-CLOUD TEL. 602-03-99

## Giraudet

TAILLEUR - COUTURIER

60, bd de la République, SAINT-CLOUD - Tél. 970-00-29



*Michel Schifer*

Luminaires tous styles - Lustrerie  
Meubles de décoration - Tables  
Miroirs - Abat-jour  
12, rue Dailly - 92 - SAINT-CLOUD  
Tél. : 602-02-39

## RESIDENCE ARMENGAUD

23, rue Armengaud - SAINT-CLOUD

2 - 3 PIÈCES - VUE PANORAMIQUE

Visite tous les jours de 14 h à 18 h

ESNAULT - 266-39-40

Votre opticien

## BOUCHETARD

Ancienne Maison TINLOT

Verres de contact

En libre choix - Ouvert de 9 h à 19 h 30 sans interruption  
9, rue Dailly - SAINT-CLOUD - Tél. : 602-03-49

CENTRE CHIRURGICAL

## Val d'Or - Saint-Cloud

14 et 16, rue Pasteur - SAINT-CLOUD - Tél. 602-59-66  
ETABLISSEMENT CONVENTIONNE avec la Sécurité sociale  
et de nombreuses mutuelles (S.N.C.F. - E.D.F. - G.D.F. -  
Fédérations mutualistes - Anciens combattants - Etc.)

## Garage de la Poste

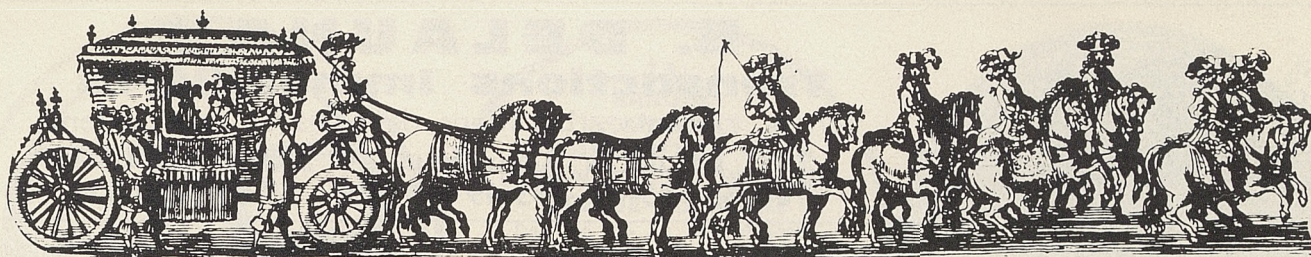
6, rue Gaston-Latouche  
SAINT-CLOUD  
602-45-40 - 602-62-15

# RENAULT

Vente — Achat — Echange

Atelier de mécanique et carrosserie





**Andrée DELACROIX** <sup>1</sup>

Bonneterie - Lingerie

Mercerie - Gaiens

Soutien-gorge

TOUTES LES GRANDES MARQUES

2, avenue Jean-Jaurès

SURESNES Tél. 506-40-22

**ACHETEZ  
A SURESNES  
AU MEME PRIX  
QU'A PARIS**

**marc** <sup>5</sup>

2, avenue Jean-Jaurès

92 - SURESNES - Tél. 506-41-93

CHAUSSEUR pour hommes

MAROQUINERIE - BAGAGES

**2 caroline** <sup>2</sup>

30, rue du Dr-M.-Bombiger

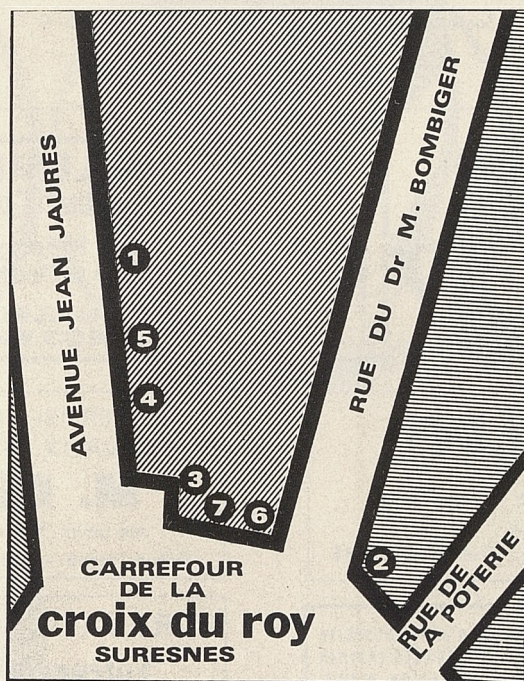
92 - SURESNES

Tél. 506-19-12

*Distribue*

*les souliers, les sacs,  
les foulards de :*

PIERRE CARDIN  
CHRISTIAN DIOR  
CHARLES JOURDAN  
WALTER STEIGER  
LARIO  
DANAUD  
LOUIS FERAUD



**SURESNES -  
OPTIQUE** <sup>6</sup>

OPTIQUE - PHOTO

1, rue du Dr-M.-Bombiger

SURESNES

Tél. 506-34-82

**DUCLATEZ** <sup>3</sup>

TELE-MENAGER

*Toutes*

*les grandes marques*

2, avenue Jean-Jaurès

SURESNES

Tél. 506-10-81

**CHARCUTIER - TRAITEUR** <sup>4</sup>

*Triperie de choix*

PETILLAT



2, av. Jean-Jaurès

SURESNES

506-14-18

Le jeudi et le dimanche  
marché de la Cité-Jardin

**SILHOUETTE  
MODERNE** <sup>7</sup>

TAILLEUR-CHEMISIER

Carrefour de la Croix-du-Roy

SURESNES - Tél. 506-30-35

Dépositaire :

GEF HORSE GUARD  
GUY DORMEUIL BRIL  
PIERRE CARDIN





## **B. DELAUNAY** **Transactions Immobilières**

Ventes - Achats - Locations de villas et appartements

113, bd de la République — SAINT-CLOUD

Tél. 603-85-13 - 83-49 - 67-23 - 67-28 - 67-32

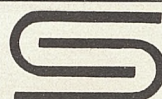
Toute la fourniture pour le bâtiment

### **Ets Louis RABONI s.a.**

67 et 71, boulevard de la République

92 - BOULOGNE

Tél. : 603-94-22



### **sauvaget & Cie**

59, rue Jean-Jacques-Rousseau

92 - SURESNES

Tél. 506-72-02 + 772-03-22

★ ★ ★ ★ ★

Couverture - Plomberie - Installations thermiques

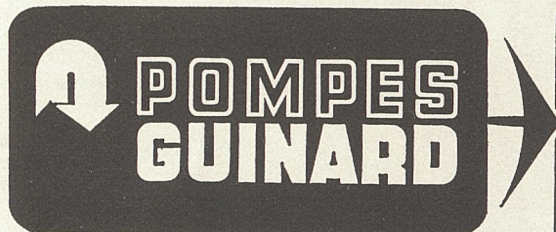
## **Motoréducteurs R. VASSAL**

Société anonyme au capital de 976.000 F

13, rue Henri-Regnault

SAINT-CLOUD

Tél. 603-79-68



### **TOUS PROBLEMES DE POMPAGE** **Tous débits Toutes pressions**

DEPARTEMENTS ■ Ménager, Agricole ■ Pulvérisation  
■ Industrie générale ■ Protection incendie ■ Chauffage

40, RUE DE FOUILLEUSE 92-SAINT-CLOUD  
Téléphone : 603 82-35 + 603 86-52 +

## **PAUL DAHL**

Équipement de freinage à air comprimé

Contacts électriques

24, quai Carnot, SAINT-CLOUD

Tél. 602-09-45

ENTREPRISE GÉNÉRALE DE MAÇONNERIE  
TRAVAUX PUBLICS ET PARTICULIERS

### **M. ESTEVES & Cie**

41, rue Sevin-Vincent - SAINT-CLOUD - Tél. 603-87-47

Béton armé - Canalisations - Travaux en tous genres



VENTILATION - CONDITIONNEMENT D'AIR INDUSTRIEL  
ET DE CONFORT - SÉCHAGE - DÉPOUSSIÉRAGE - CABINES  
DE PEINTURE - TOURS DE RÉFRIGÉRATION D'EAU.

LA VENTILATION INDUSTRIELLE ET MINIÈRE  
26, QUAI CARNOT - St-CLOUD

Tél. : 602-05-73

### **TRAVAUX PUBLICS ET PRIVÉS** **Entreprise Marcel PLANTIVAUD**

20, rue de Garches - SAINT-CLOUD

Tél. : 602-65-35 - 602-65-36



S. A. au capital libéré de 57.600.000 F

Fondée en 1848

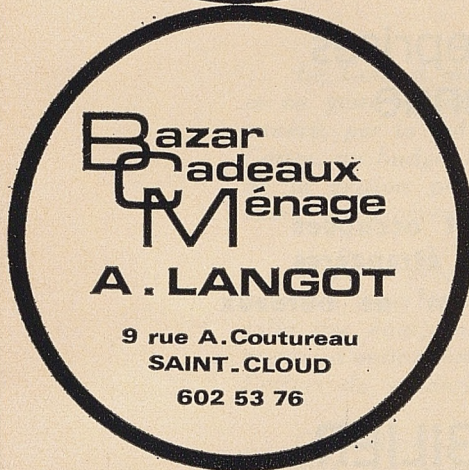
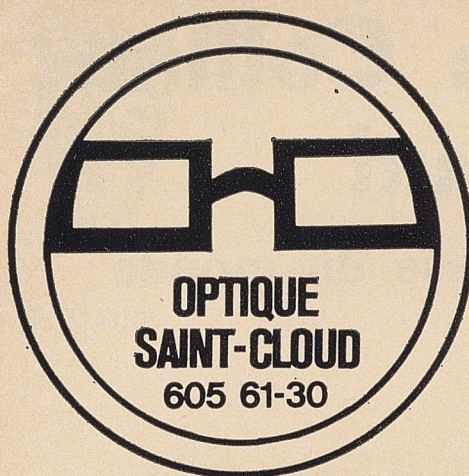
66, boulevard Richard-Lenoir — PARIS (XI<sup>e</sup>) — 805-08-90

Concessionnaire du Service Municipal des Pompes Funèbres de la Seine et de la Région Parisienne

**Bureau Officiel à Saint-Cloud : 15, rue de l'Église - 602-03-97**

Avantages spéciaux aux assurés sociaux et organismes mutualistes





# centre commercial des lycées

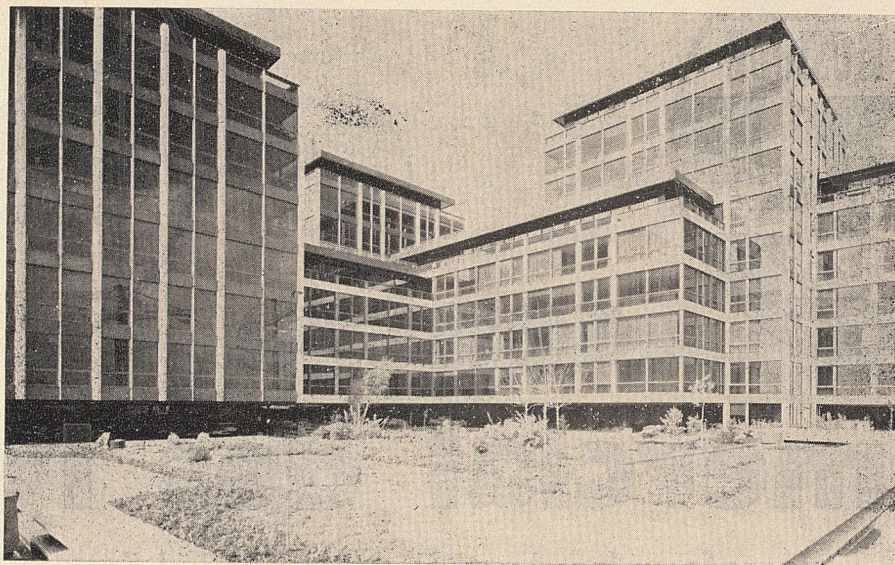
carrefour boulevard de la République  
rue Coutureau - avenue Foch



# Les Bureaux de la Colline de Saint-Cloud

l'une des plus prestigieuses adresses du monde des affaires

- 60.000 m<sup>2</sup> de bureaux
  - 2.000 parkings
  - restaurant inter-entreprises
  - galerie marchande
- Construction en 3 tranches :
  - les 2 premières entièrement souscrites et occupées par 40 grandes sociétés françaises et étrangères
  - Mise en vente de la 3<sup>e</sup> tranche : 20.000 m<sup>3</sup> de bureaux
- **VENTE**
  - CRÉDIT BAIL IMMOBILIER
  - LOCATION

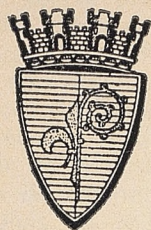


RENSEIGNEMENTS ET VENTE :

**GÉNÉRALE IMMOBILIÈRE LAFONT** Tél. 602-05-60 +

Sur place : bureau témoin de 9 heures à 18 heures





## LE MAIRE

---

*Le Conseil municipal vient d'adopter le budget de la ville pour 1972 et ce geste essentiel marque nettement l'orientation prise, pour plusieurs années, par la politique de rénovation et de développement de Saint-Cloud. Certes, un budget annuel ne peut pas ne pas comporter de nombreuses traces de la gestion précédente et la sagesse commande de terminer les opérations commencées, même si elles s'avèrent coûteuses.*

*Mais la préparation et l'adoption du budget primitif de 1972 se sont inscrites dans le cadre d'une politique dynamique qui vise à doter notre ville des équipements collectifs dont elle a besoin, à encourager les éléments d'animation qui peuvent exister à Saint-Cloud, enfin à intensifier l'effort de solidarité et d'assistance en faveur des moins favorisés.*

*Ce budget, qui est en augmentation de 30 % sur le budget primitif de 1971, est avant tout caractérisé par la priorité donnée aux dépenses d'investissement, qu'il s'agisse de travaux neufs, de participations à des opérations entreprises par l'Etat ou d'acquisitions de terrains nécessaires pour réaliser demain les équipements utiles. En fixant à 10 millions de francs le volume annuel des dépenses d'investissement, j'ai conscience d'engager la ville dans un effort important, dont la réalisation va poser de nombreux problèmes. Je crois, cependant, qu'il sera nécessaire de poursuivre cet effort pendant plusieurs années pour parvenir à rattraper le retard et pour mettre à la disposition des clodoaldiens les équipements scolaires, sportifs, sociaux et culturels que chacun réclame.*

*Pour maintenir un tel rythme de dépenses, il faut évidemment gérer de la manière la plus parcimonieuse possible les dépenses de fonctionnement et notamment les dépenses administratives. Au risque de ne pas avoir assez de personnel, au risque de ne pas faire d'assez belles manifestations, le Conseil municipal a délibérément choisi de comprimer les dépenses de fonctionnement de la ville (13 millions de francs) pour affecter tout l'excédent possible aux dépenses d'investissement.*

*Seule exception à ce principe, les subventions aux activités locales connaissent une forte progression. Qu'il s'agisse de la Caisse des écoles publiques, du bureau d'aide sociale ou des associations à but social, sportif ou culturel, nous avons cru nécessaire d'encourager toutes les initiatives, de favoriser les tentatives d'animation de la ville et d'aider davantage tous ceux qui contribuent à l'action sociale. Le succès de la politique de participation des citoyens aux activités municipales nous imposait de*

*(Suite page 2.)*



*ne pas refuser les moyens financiers nécessaires : il reste maintenant à bien mesurer l'efficacité de toutes les actions engagées et à mieux définir le rôle respectif de chaque association, dans le cadre d'une coordination des activités extra-municipales qui se met progressivement en place.*

*Quant au financement de notre politique de renouveau et de développement, il s'inspire du souci de diversifier les sources de recettes en faisant largement appel à l'emprunt et en sollicitant davantage de subventions du département et de l'Etat. Dans ces conditions, l'augmentation des impôts locaux, approuvée par le Conseil municipal (11,4 %) paraît modérée, lorsqu'on la rapproche du taux d'augmentation du budget et lorsqu'on la compare à celles retenues dans les communes voisines. Toute notre action au cours des prochaines années tendra vers une modération du recours à l'impôt et vers une gestion rigoureuse de notre budget.*

*L'année 1972 est la première étape de la politique de progrès que vous avez bien voulu approuver. Je souhaite qu'un large débat s'instaure dans les comités de quartiers et dans les commissions extra-municipales, pour nous permettre de mieux travailler en adaptant encore mieux notre prochain budget aux vœux de la population clodoaldienne.*

Woucade

J.-P. FOURCADE.

---

## CONSEILS MUNICIPAUX

---

### Séance du Conseil Municipal du 13 janvier 1972

L'an mil neuf cent soixante douze, le jeudi treize janvier, à vingt-et-une heures, les membres composant le Conseil Municipal de la ville de SAINT-CLOUD, se sont réunis, sous la présidence de M. J.-P. FOURCADE, pour la tenue de la séance à laquelle ils ont été convoqués individuellement et par écrit.

#### **Etaient présents :**

M. FOURCADE, Maire ; M. BASSINET, Premier Adjoint ; M. CUNY, deuxième adjoint ; M. le Dr TOTY, troisième adjoint ; M. MARCORELLES, quatrième adjoint ; Mme BRUNAU, cinquième adjoint ; M. LE LUHANDRE, Délégué, Mme MOREAU, M. GAUDICHON, M. LOUGOVOY, M. CHARTIER, M. LEYMARIE, M. MELLINET, Mme FAUQUENOT, M. FRIES, Mme OLLIVIER, M. VINSON, M. GUAY, M. le Dr ARNAUD, M. VOIZARD, Mme BARTHELEMY, M. VALLEE, M. CHARLIER, Mme OHRESSER, Mlle MESSAGER, M. HAINQUE, Conseillers municipaux.

**Absent excusé :** M. TORMOS, Conseiller municipal.

Conformément aux dispositions de la loi du 6 septembre 1947, les pouvoirs suivants ont été donnés :

M. TORMOS à M. VOIZARD.

M. GUAY a été désigné comme secrétaire de séance à l'unanimité.

M. le Maire au nom de l'Assemblée, présente à Mme OHRESSER ses condoléances à l'occasion d'un deuil récent dans sa famille.

#### **I. - Procès-verbal de la séance du 9 décembre 1971.**

Adopté à l'unanimité sous réserve de quelques rectifications de forme présentées par Mme MOREAU et M. LOUGOVOY.

Puis le Conseil passe à l'examen de l'ordre du jour.

#### **II. - Communications du Maire et des adjoints sur les problèmes de politique municipale et sur leurs activités.**

M. le Maire traite du problème du doublement de l'autoroute de l'Ouest. Après avoir donné lecture de la lettre de M. CHALANDON, Ministre de l'Equipe-ment, il tire deux conclusions très importantes. La première, c'est que M. CHALANDON défend avec beaucoup de fermeté la solution du tunnel et du viaduc telle que ses représentants l'ont exposée lors de la dernière réunion de la Commission extra-municipale. La seconde, est que le Ministre indique claire-



ment que le Gouvernement n'a pas encore pris position sur le problème.

M. le Maire indique qu'il a rencontré M. DUHAMEL, Ministre des Affaires Culturelles, M. POUJADE, Ministre de l'Environnement et qu'il a obtenu l'assurance de ces deux ministres que le dossier serait réexaminé à l'échelon gouvernemental. Il doit d'ailleurs s'entretenir de ce problème samedi prochain avec la Direction du cabinet du Premier Ministre.

Puis, M. le Maire traite des orientations qu'il entend donner à l'activité municipale qui se reflèteront dans l'établissement du budget de l'exercice 1972 et indique l'évolution des grandes masses budgétaires depuis 1970.

M. BASSINET, Premier adjoint, fait le point des résultats de la révision des listes électorales ; au 1<sup>er</sup> janvier 1972 il y avait 16.344 électeurs inscrits, soit 409 électeurs de plus qu'au 21 mars 1972, ce qui représente une augmentation de 2,56 %.

Il fait quelques remarques sur la tenue des comités de quartiers, et des commissions extra-municipales.

M. CUNY donne de nouvelles précisions concernant l'élaboration du plan d'occupation des sols et précise les prochaines étapes de la discussion avec le Préfet et le Ministère de l'Équipement.

M. le Docteur TOTY annonce que la piscine déjà ouverte aux sportifs de l'U.A.S. Saint-Cloud et aux scolaires, sera mise à la disposition du public le 22 janvier ; que le stade municipal quai Carnot est menacé par l'extension de la voie sur berge ; qu'il suit attentivement l'implantation de baraquements provisoires destinés à permettre le démarrage des travaux au C.E.S. ; que le président des « Amis de la Musique » a fait connaître que cette association cessait ses activités.

M. MARCORELLES communique que 280 colis ont été distribués aux vieillards par les membres du Conseil municipal et 250 colis aux pensionnaires de la Maison LELEGARD, de même que les colis dus à la générosité de M. ANTONAT, citoyen d'Honneur ; 44 colis ont pu être envoyés à des militaires clodoaldiens.

Sur le plan du logement, certaines difficultés sont rencontrées pour faire admettre par la Société H.L.M. les propositions faites par la ville pour les familles à loger dans les I.L.N. rue Gounod.

Mme BRUNAU donne des précisions sur le montage du Foyer des sportifs à peu près terminé, sur la démolition de l'ancienne salle des fêtes, sur la remise en état de l'appartement de la directrice de l'école du Centre et la peinture de certaines classes de ce groupe, sur l'état d'avancement des travaux de voirie.

M. LE LUHANDRE traite de l'acquisition de la partie sous immeuble des locaux de la piscine et de ses pourparlers pour l'acquisition de terrains pour construction du groupe scolaire de la Porte Jaune.

### III. - Délibérations.

Le Conseil, à l'unanimité :

1) autorise M. le Maire à contracter un emprunt

de 50 000 F auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations pour travaux de modernisation de l'éclairage public ; le solde de l'opération soit 150 000 F étant en cours d'instruction par l'organisme prêteur ;

2) autorise M. le Maire à contracter un emprunt de 200 000 F auprès de la Caisse des Dépôts et Consignation pour financement de gros travaux de voirie non subventionnés.

3) autorise M. le Maire à contracter un emprunt de 1 715 366 F auprès de la Caisse d'Épargne de Versailles pour financement de la participation communale dans les travaux d'extension du C.E.S. Gounod.

4) autorise M. le Maire à signer avec la Fédération régionale des Maisons de Jeunes et de la Culture, un contrat de financement du poste de directeur de la M.J.C. de Saint-Cloud.

5) décide la création d'un poste d'employé de bibliothèque et en fixe les conditions de recrutement ;

6) autorise M. le Maire à renouveler les contrats d'abonnement d'entretien périodique des machines à écrire en service dans les locaux municipaux ;

7) rajuste les droits de place sur les marchés forains de Montretout, des Coteaux et de la Passerelle ;

8) par 25 voix et 2 abstentions, celles de MM. MELLINET et VALLEE, donne un avis favorable aux mesures destinées à améliorer le service des taxis, consignées dans le mémoire de M. le Préfet de Police en date du 7 juin 1971, tendant notamment à assimiler au régime de la zone suburbaine le régime des communes de l'ex-département de Seine-et-Oise et souhaite que la Commission extra-municipale des Transports et de la circulation, étudie la répercussion de cette décision sur le service local de taxis ;

A l'unanimité :

9 - a) autorise M. le Maire à passer une convention avec un agent vérificateur spécial pour la vérification et le règlement de mémoires d'entrepreneurs ;

b) décide de contracter un emprunt de 2 000 000 de F auprès de la Caisse d'Aide à l'Équipement des collectivités locales pour acquisition de terrains, d'une part pour la rénovation urbaine, terrains compris entre la rue Dailly et la rue Vauguyon pour une superficie de 6 033 m<sup>2</sup>, et d'autre part pour équipements collectifs à but sociaux ou éducatifs, terrains situés rue de Garches, rue de la Source, rue Sevin-Vincent, ayant une superficie de 9 280 m<sup>2</sup>, la commune s'engageant à assurer la couverture d'une partie de la dépense par autofinancement ;

c) autorise M. le Maire à signer un contrat avec un organisme spécialisé pour faire réaliser des enquêtes nécessaires pour établir le dossier de l'affaire du doublement du tunnel de l'autoroute de l'Ouest ou pour subventionner les associations clodoaldiennes qui voudraient réaliser des études similaires sur le sujet ;

d) accepte la prise en charge par la commune des installations de signalisation tricolore de la place G.-Clemenceau ;

e) donne un accord de principe à la prise en charge de l'entretien des installations d'éclairage public réalisées par le département sur la rue Dailly.

(Suite page 4.)



M. MELLINET souhaite qu'avec le guide offert aux jeunes ménages soit joint le guide édité par l'Union des commerçants ; s'inquiète du problème de la destruction des pigeons ; remercie les membres du Conseil qui lui ont adressé leurs vœux à l'occasion du mariage de son fils.

M. le Maire annonce que la séance du prochain

Conseil Municipal est fixée au jeudi 17 février 1972, à 21 heures.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 24 heures.

Le Maire,  
J.-P. FOURCADE.

## Séance du Conseil Municipal du 17 février 1972

L'an mil neuf cent soixante douze, le jeudi dix-sept février, à vingt-et-une heures, les membres composant le Conseil Municipal de la ville de SAINT-CLOUD, se sont réunis, sous la présidence de M. J.-P. FOURCADE, pour la tenue de la séance à laquelle ils ont été convoqués individuellement et par écrit.

### Etaients présents :

M. FOURCADE, Maire ; M. BASSINET, Premier Adjoint ; M. CUNY, Deuxième adjoint ; M. le Dr TOTY, Troisième Adjoint ; M. MARCORELLES, Quatrième Adjoint ; Mme BRUNAU, Cinquième Adjoint ; M. LE LUHANDRE, Délégué ; Mme MOREAU, M. GAUDICHON, M. LOUGOVOY, M. CHARTIER, M. LEYMARIE, M. MELLINET, Mme FAUQUENOT, M. FRIES, M. VINSON, M. GUAY, M. le Dr ARNAUD, M. TORMOS, M. VALLEE, M. CHARLIER, Mme OHRESSER, Mlle MESSEGER, M. HAINQUE, Conseillers Municipaux.

### Absents excusés :

Mme OLIVIER, M. VOIZARD, Mme BARTHELEMY, Conseillers Municipaux.

Conformément aux dispositions de la loi du 6 septembre 1947, les pouvoirs suivants ont été donnés :

Mme OLIVIER à M. BASSINET.

M. VOIZARD à M. GAUDICHON.

Mme BARTHELEMY à M. MARCORELLES.

M. HAINQUE a été désigné comme secrétaire de séance à l'unanimité.

### I. — Procès-verbal de la séance du 13 janvier 1972.

Adopté par 26 voix et une abstention, celle de M. VINSON qui estime avoir reçu une partie du compte rendu trop tard et n'avoir pu la lire.

Mme BRUNAU demande une correction de détail sur une de ses interventions (page 27).

Puis le Conseil passe à l'examen de l'ordre du jour.

### II. — Communications du Maire et des Adjointes sur les problèmes de politique municipale et sur leurs activités.

M. le Maire évoque l'annulation, par le Conseil d'Etat, du permis de construire accordé par le Préfet du département de Seine-et-Oise aux promoteurs de la réalisation du parc de Béarn. Il a fait savoir au Préfet des Hauts-de-Seine que, s'il était consulté,

il lui serait impossible de donner un avis favorable qui serait contraire aux décisions prises par le Conseil Municipal le 21 avril dernier concernant les hauteurs et les coefficients d'occupation du sol à SAINT-CLOUD. Le Préfet pense que la situation créée par l'annulation du permis sera rapidement régularisée, sans que toute la procédure soit reprise.

Sur un second point, M. le Maire, après avoir donné lecture d'une lettre du Maire de GARCHES, estime que sa proposition d'opposition à toute fusion ou regroupement est fondée mais considérant que les communes de GARCHES, MARNES-LA-COQUETTE et VAUCRESSON font partie de la même petite région géographique, il est souhaitable qu'une mise en commun des problèmes qui se posent pour chacune d'elles puissent être traités au sein d'un syndicat d'études municipales.

Le Conseil approuve cette initiative.

M. BASSINET, premier adjoint, rappelle le calendrier des Commissions extra-municipales et des Comités de quartiers :

### Commissions extra-municipales

**26 avril. — Commerce - Circulation** avec pour sujet la présentation de l'enquête commerciale en cours et le rapport de cette C.E.M. sera présenté au Conseil Municipal du 25 mai.

**4 mai. — Enseignement - Sports** avec comme thème la définition d'une politique d'équipement scolaire pluriannuelle et présentation du rapport au Conseil Municipal du 25 mai.

**15 juin. — Affaires sociales - Logement.** Sur le programme de création d'un foyer-logement pour personnes âgées. Rapport au Conseil Municipal du 29 juin.

**22 juin. — Urbanisme - P.O.S.** Rapport au Conseil Municipal du 29 juin.

**30 mai. — Comité des jeunes** qui se réunira au foyer des sportifs et des associations culturelles, quai Carnot.

### Comités de quartier

**16 mars. — Quartier n° 4, école du Val-d'Or,** M. VINSON.



**22 mars.** — Quartier n° 5, école de Montretout, M. GAUDICHON.

**11 avril.** — Quartier n° 6, C.E.T. rue Pasteur, M. VOIZARD.

**18 avril.** — Quartier n° 1, C.E.S., rue Gounod, Mme OHRESSER.

**17 mai.** — Quartier n° 2, école du Centre, M. MEL-LINET.

**7 juin.** — Quartier n° 3, rue de l'Yser, Mme OLIVIER.

M. CUNY fait état d'une réunion tenue avec le groupe d'études et de programmation de la direction départementale de l'Équipement pour les travaux préparatoires à l'établissement du plan d'occupation des sols, qui est maintenant bien avancé.

M. le Docteur TOTY évoque le projet d'architecte pour déplacement de la cantine de Montretout, la reprise d'activités musicales grâce à l'École de Musique et à l'Association des Amis du grand orgue, et annonce une visite à SAINT-CLOUD d'une équipe de football, de MAIDENHEAD.

M. MARCORELLES informe de l'ouverture d'un service de repas pour personnes âgées, à partir de la deuxième quinzaine de mars, dans les locaux du centre social rue de l'Yser. Il précise que l'édification d'une crèche sur le terrain proche de l'église Stella-Matutina est en bonne voie de pouvoir être réalisée en 1972.

Mme BRUNAU rend compte des mesures prises en ce qui concerne la circulation et le stationnement, notamment dans le quartier où sont implantés les Etablissements Dassault.

Le Foyer des sportifs quai Carnot est presque achevé et les travaux de construction de la M.J.C. sont commencés. La remise en service de l'escalator est prévue pour mars mais des pièces ont dû être spécialement refaites ce qui a retardé les réparations.

### III. — Budget de l'exercice 1972

M. le Maire, après avoir rappelé que le vote d'un budget est pour une collectivité locale l'acte essentiel de sa gestion, définit la politique budgétaire dynamique qu'il propose au Conseil pour 1972. Elle repose sur quatre points essentiels :

— assurer une gestion rigoureuse des dépenses de fonctionnement, notamment des dépenses administratives ;

— faire porter l'essentiel de l'effort sur les investissements et sur les acquisitions de terrains ;

— développer les subventions de manière à ce que le budget municipal soit un élément d'animation de la ville ;

— diversifier les modalités de financement de manière à limiter autant que possible le recours à la fiscalité.

Puis, M. LE LUHANDRE, Délégué aux Finances, présente les données techniques du budget.

Il commence à expliquer la distinction qui doit être opérée entre les chiffres budgétaires et les mouvements réels et note que le budget primitif de 1972

est en augmentation de 30 % par rapport au budget primitif de 1971.

En mouvements réels et compte non tenu du budget d'assainissement, le budget de l'année 1972 s'élève à 22.787.431,80 F, soit 10.154.668,75 F pour la section d'investissement et 17.708.543,29 F pour la section de fonctionnement.

En recettes le budget d'investissement représente 22 % du budget total contre 7 % en 1971.

En dépenses ce budget représente 45 % du total des dépenses contre 24 % en 1971.

Cela concrétise l'effort fait cette année pour développer les dépenses d'investissement tout en comprimant au maximum les dépenses de fonctionnement. En effet, par rapport à 1971, les dépenses d'investissement s'accroissent de 160 % tandis que les dépenses de fonctionnement n'augmentent que de 6 %.

Bien que le volume global soit en progression de 30 % par rapport à celui de 1971, l'augmentation des centimes additionnels passerait de 41.300 à 46.000 soit seulement une augmentation de 11,38 %.

Compte tenu des dispositions arrêtées par l'Etat et par le Département, les cotisations individuelles ne devraient pas augmenter de plus de 9,50 % de 1971 à 1972.

M. LOUGOVOY, Président de la Commission des Finances précise que la commission est d'accord pour cette politique de développement des dépenses d'investissement et de compression des frais de fonctionnement. Elle approuve les emprunts contractés à des taux avantageux, l'effort de clarification financière entrepris par la municipalité et estime que le nombre de centimes a été porté à un taux raisonnable. En conséquence, elle donne un avis favorable à l'approbation du projet de budget.

De nombreux conseillers interviennent au cours de l'examen chapitre par chapitre. M. FRIES souhaite qu'un contrôle rigoureux des subventions accordées soit fait, M. LEYMARIE fait préciser les hypothèses retenues pour les impôts locaux, M. VINSON souhaite que l'année prochaine la discussion du budget soit organisée un samedi après-midi.

A l'unanimité, le projet de budget pour l'exercice 1972 est voté, arrêté en recettes et en dépenses à 22.787.431,80 F en mouvements réels et à 37.570.278,68 F en termes budgétaires.

Après examen du projet de budget d'assainissement, celui-ci est adopté à l'unanimité, arrêté en recettes et en dépenses à 810.068,60 F, le taux de la redevance au m<sup>3</sup> d'eau étant maintenu à 0,16 F.

### IV. — Délibérations.

Le Conseil, à l'unanimité :

1) Autorise divers virements de crédits au titre de l'exercice 1972 ;

2) Autorise M. le Maire à signer un avenant au marché passé avec l'entreprise Trécan-Tomasina pour travaux de peinture effectués à l'ensemble sportif municipal ;

(Suite page 6:)



3) Question retirée de l'ordre du jour.

4) Accepte le prix fixé par la Commission départementale des opérations immobilières des Hauts-de-Seine pour l'acquisition à l'amiable d'un fonds de commerce, 6, rue de l'Eglise ;

5) Relève le taux des vacations dues aux moniteurs de ski qui enseignent la pratique de ce sport au centre alpin de TAMIE, de 40 à 45 F ;

6) Relève la participation demandée aux bénéficiaires de séjours en groupes agréés au centre alpin de TAMIE, de 10 à 12 F par jour ;

7) Autorise le recrutement de deux agents contractuels pour faire respecter les règlements de police municipale ;

8) Accorde la garantie communale pour un prêt de 350.000 F à contracter par l'association « Les Papillons blancs de Saint-Cloud et sa région » ;

9) Désigne Maître GIFFARD, avocat au Conseil d'Etat, pour la défense des intérêts de la ville dans une instance engagée contre elle en demande d'indemnité en réparation de préjudice subi pour exécution d'office de travaux d'étaie d'un immeuble menaçant ruine, 14, quai Carnot et 4, rue Audé à SAINT-CLOUD ;

10) Par 19 voix et 8 abstentions, celles de MM. MARCORELLES, LE LUHANDRE, GAUDICHON, LOUGOVOY, CHARTIER, MELLINET, FRIES, VINSON,

Désigne MM. MARCORELLES, LE LUHANDRE, GAUDICHON, LOUGOVOY, CHARTIER, MELLINET, FRIES, VINSON pour représenter le Conseil Municipal au sein du Conseil d'administration de la Société d'Economie mixte immobilière S.E.M.I.C.L.O.U.D. ;

Puis, à l'unanimité :

11) Autorise M. le Maire à signer les actes pour acquisition amiable

a) d'un terrain de 3.837 m<sup>2</sup> environ situé 57, 59 et 61, rue Sevin-Vincent pour la somme nette de 1.537.773 F,

b) d'une propriété de 733 m<sup>2</sup> de terrain et 270 m<sup>2</sup> de construction, sise 7, rue Sevin-Vincent pour la somme nette de 364.500 F.

Ces acquisitions constituant des réserves foncières pour équipements collectifs.

12) Décide de classer au plan d'occupation des sols, en secteur d'habitations collectives avec espaces verts (C.O.S. de 0,7) la zone du quartier du Centre délimitée par la rue Dailly, la rue Royale (partie basse), la rue d'Orléans (côté pair), la rue de Nogent (côté pair), la rue Royale (partie haute côté pair), la place

de Silly, la rue de l'Hospice et la rue Gaston-La-Touche (côté pair),

Demande à M. le Maire que l'étude d'une zone d'aménagement concerté dans le quartier du Centre soit poussée activement en vue d'obtenir rapidement l'arrêté préfectoral de création de Z.A.C.

13) Annule sa délibération en date du 9 juin 1971 demandant une déclaration d'utilité publique pour l'acquisition d'un terrain sis 62, rue Gounod et 16, boulevard de la République à SAINT-CLOUD, considérant que la construction immédiate d'un nouveau C.E.S. sur ce terrain n'est pas possible sans remettre en cause la subvention pour l'extension du C.E.S. existant rue Gounod ;

14) Renonce à inscrire au plan d'occupation des sols sur le terrain sis 62, rue Gounod et 16, boulevard de la République, une réservation pour service public (Education Nationale) ;

Demande au Maire d'employer tous les moyens de droit pour s'opposer à la construction de l'immeuble projetée 62, rue Gounod.

15) Autorise la création d'un second poste de surveillant de travaux (voirie) dont la vacance sera pourvue par un agent contractuel ;

16) Décide de confier à M. BENEZECH, architecte, déjà auteur du projet de construction de l'école maternelle, rue Hébert, les travaux d'aménagement sous portique, en vue d'y transférer les collections du musée d'histoire locale et autorise M. le Maire à signer des marchés de gré à gré avec les entreprises adjudicataires de l'entretien des bâtiments communaux.

#### Interventions diverses :

M. LEYMARIE demande où en est l'enquête administrative demandée au sujet du complexe sportif piscine-gymnase, rue du Mont-Valérien et rue Marie-Bonaparte. M. le Maire lui répond qu'il a entretenu le nouveau préfet du département de cette affaire et qu'il pense que les conclusions des experts désignés seront connues sous peu.

M. le Maire annonce que la séance du prochain Conseil Municipal est fixée au jeudi 23 mars 1972, à 21 heures.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée le 18 février à 1 h 30.

Le Maire,  
J.-P. FOURCADE.

## les grands problèmes d'actualité

### URBANISME - INFORMATION

#### ● Un an d'urbanisme à Saint-Cloud

Il y a un an, le 21 avril, le Conseil Municipal prenait en matière d'Urbanisme, une délibération réduisant les hauteurs et diminuant de 30 % les coefficients d'occupation des sols à Saint-Cloud. Un mois après les élections ce ne pouvait être, ce n'était qu'une

réaction de défense, qu'une réaction d'attente contre de nombreux projets qui, s'ils avaient été réalisés auraient compromis sinon rendu impossible toute modification d'une politique d'urbanisme tendant à faire de Saint-Cloud une ville d'immeubles de grand standing et de bureaux au détriment des espaces verts, de l'animation locale, d'un équilibre socio-professionnel sinon idéal du moins encore acceptable.



Un an après, je voudrais répondre aux questions suivantes :

— Quels ont été les résultats et la délibération du 21 avril ?

— Qu'avons-nous fait depuis un an ? Où en est l'établissement du plan d'occupation des sols ?

— Et l'avenir ! Que reste-t-il à faire ?

### **I. — Quels ont été les résultats de la délibération du 21 avril ?**

Je crois qu'en ce domaine il convient de savoir dans quelle mesure la construction à Saint-Cloud a été arrêtée, ralentie ou si aucune modification dans les projets n'a été ressentie. La réponse est variable suivant les différentes zones de Saint-Cloud. Dans les zones d'habitations collectives avec espaces verts, aucun nouveau projet n'a été présenté. La seule opération qui ait été entreprise l'année dernière boulevard de la République concerne un permis qui fait l'objet d'une enquête de la Direction départementale de l'Équipement.

Dans les zones d'habitations et commerces les projets en cours ont été arrêtés mais certains indices nous permettent de penser que des promoteurs sont prêts de nouveau à construire malgré la réduction du COS de 2 (Cos d'îlot) à 1.

Dans les zones d'habitations basses et petits collectifs, la construction ou l'extension de maisons individuelles n'a pas été ralentie et quelques promoteurs se sont pliés à nos règles en acceptant de construire des petits collectifs malgré la réduction du COS de 0,7 à 0,5.

Nos règles brutales de réduction des coefficients d'occupation des sols adoptées le 21 avril 1971 et destinées à nous laisser le temps d'établir un plan cohérent ont donc, certes, ralenti la construction à Saint-Cloud, mais ne l'ont pas totalement arrêtée. Comme il n'est pas dans nos intentions de stériliser entièrement le développement de la Ville, les résultats obtenus peuvent être considérés comme satisfaisants même si cela a pu nous causer quelques difficultés, notamment dans le centre de Saint-Cloud ou une opération d'ensemble est souhaitable, et dans les zones d'habitations basses pour la construction de collectifs.

### **II. — Les travaux concernant le plan d'occupation des sols depuis un an.**

Deux commissions extra-municipales, 6 comités de quartier. 5 réunions avec la direction départementale de l'Équipement nous ont permis d'établir un avant-projet de plan d'occupation des sols qui a fait l'objet d'une première discussion au conseil municipal le 13 janvier 1972 et d'un vote au Conseil municipal du 23 mars 1972 (délibération jointe).

Je rappelle qu'un arrêté du Préfet des Hauts-de-Seine en date du 21 mai 1971 a prescrit l'établissement d'un plan d'occupation des sols à St-Cloud et qu'un arrêté en date du 30 août 1971 a constitué le groupe de travail chargé d'élaborer le plan dont la composition est déterminée comme suit :

M. le Directeur départemental de l'Équipement ;  
M. le Maire de Saint-Cloud ;

M. CUNY, maire-adjoint ;

MM. FRIES, GUAY, MELLINET, VOIZARD, conseillers municipaux.

M. l'Inspecteur d'Académie ;

M. le Conservateur régional des Bâtiments de France.

Le groupe est présidé par le Préfet.

Les principales modifications apportées aux règles d'urbanisme sont les suivantes :

a) La densité de construction.

La réduction de la densité de construction peut être obtenue par deux méthodes. La première consiste à réduire de 30 % par exemple, les coefficients d'occupation des sols à St-Cloud. C'est ce qui a été fait le 21 avril 1971 et a été entériné par la direction départementale de l'Équipement. L'augmentation constante des densités à Paris et en proche banlieue, n'est pas, contrairement à certaines affirmations, inéluctable.

Une autre méthode qui peut être employée consiste à faire passer des zones habitations collectives avec des espaces verts en zones d'habitations basses et petits collectifs. C'est ce qui a été fait le 23 mars 1972 pour la zone comprise entre le Parc de Montreuil et les rues d'Orléans et de Nogent et la zone comprise entre la rue Emile Verhaeren, la rue Coutureau, la rue Armengaud et la voie ferrée.

b) La hauteur des immeubles.

Outre la limitation générale à étages dans les zones collectives et à deux étages dans les zones d'habitations basses, il convient de signaler deux zones « non altus tollendi » limitées à quatre étages, d'une part, dans le bas de St-Cloud, d'autre part, entre la rue du Mont-Valérien et la voie ferrée.

Il apparaît en effet que si l'on veut conserver à la colline de St-Cloud, une certaine harmonie, des barres d'immeubles de sept étages ne sont pas souhaitables.

c) Limitation de la construction de bureaux.

Un de nos objectifs en matière d'urbanisme a toujours été d'éviter l'envahissement de la Ville par des constructions de bureaux, c'est pourquoi dans les zones d'habitations collectives avec espaces verts il a été décidé de les interdire sauf s'ils ne dépassent pas 10 % de la surface de la construction projetée. Il est rappelé qu'en zone d'habitation basse, les bureaux ne sont autorisés que pour les professions libérales.

d) Les équipements collectifs.

Il ne suffit pas pour réaliser des équipements collectifs de réserver des terrains au plan d'occupation des sols, il faut pouvoir les acheter et à ce sujet, je dois rendre hommage à mon collègue M. LE LUHAN-

(Suite page 8.)



DRE qui depuis un an, a pu engager l'achat de terrains rue Sévin Vincent et rue Lelégard, d'une part et d'autre part, rue de la Source. Je voudrais seulement indiquer qu'entre les réservations précédemment décidées, quatre emplacements de parking ont été prévus, dans le Bas de St-Cloud et qu'un terrain a été réservé pour un nouveau C.E.S. au coin de la rue de la Porte Jaune et de la rue Pasteur. Il n'est pas question de l'entreprendre immédiatement mais le plan d'occupation des sols doit prévoir à dix ans.

Grâce à la participation de la population, notamment au sein des Comités de quartiers et des commissions extra municipales, grâce à la compréhension de la Direction Départementale de l'Équipement, nous sommes maintenant très près du plan d'occupation des sols définitifs ce qui ne veut pas dire que tout soit réglé.

### III. — Que reste-t-il à faire ?

Tout d'abord sur le plan de la procédure, le Préfet va réunir officiellement dans le courant du mois d'avril la commission chargée de donner un avis sur le plan d'occupation des sols et communiquer le projet aux Ministères non représentés dans cette commission. Ils auront deux mois pour faire parvenir leurs objections. Le plan définitif sera de nouveau présenté au Conseil Municipal pour obtenir un accord final et rendu public par le Préfet. Il sera dès lors opposable aux tiers. Entre temps le 22 juin le plan sera une dernière fois examiné par la commission extra municipale d'urbanisme.

Quelques décisions restent encore à prendre notamment en ce qui concerne :

— la réduction des COS de 0,5 à 0,4 dans les zones d'habitations basses sans compromettre l'extension des pavillons existants.

— l'augmentation à 4 étages de la hauteur des immeubles en bordure ouest du boulevard de la République.

— La création de COS double pour les commerces et les hôtels dans certaines zones de Saint-Cloud.

— L'interdiction de la construction d'immeubles collectifs dans les zones d'habitations basses sur les petites parcelles.

— Le non élargissement du boulevard de la République, de la rue du Mont-Valérien et de la rue de Buzenval. Il faut signaler à ce sujet qu'après beaucoup de difficultés la direction départementale de l'Équipement semble admettre notre point de vue.

Enfin, je voudrais pour terminer faire le point sur trois problèmes préoccupants.

— Tout d'abord depuis la délibération du Conseil Municipal du 12 juillet 1971, la zone d'action concertée sur les terrains des Ets Pompes GUINARD est au point mort, en grande partie à cause des difficultés entre propriétaires et promoteurs et des négociations devenues publiques pour un changement de la structure du capital.

— En second lieu les études préliminaires à la rénovation du Centre sont bien engagées. L'étude

commerciale et l'étude de l'état des immeubles pourront être présentées aux prochaines commissions extramunicipales d'urbanisme et de commerce. La Commission va demander à un bureau d'étude de l'aider à préparer un dossier de concours sur la base des études préliminaires, dossier qui définira les contraintes à respecter : surfaces commerciales, parking, logements sociaux, circulation, réhabilitation des vieux immeubles.

Enfin le problème du logement social qui constitue pour nous une priorité, est préoccupant.

Au vu des premières études, 3 possibilités s'offrent : construire à court et moyen terme des H.L.M., I.L.N. et des logements Crédit Foncier, sur le marché de Montretout en le transformant en marché couvert, sur le terrain des Pompes Guinard et dans le Centre, lors de sa rénovation.

En conclusion, les mesures prises il y a un an, nous ont non seulement donné le temps nécessaire à une meilleure étude des problèmes d'urbanisme à Saint-Cloud, mais se sont aussi révélées comme une bonne base de départ pour notre nouveau plan d'occupation des sols. La détermination du Maire et du Conseil Municipal à entreprendre un urbanisme plus humain à Saint-Cloud a été acceptée par les autorités départementales et semble faire école dans nombre de communes voisines. Était-ce pensable il y a un an ?

Ceci ne veut pas dire que toutes les difficultés soient aplanies. Entre le plan et les réalisations il existe une différence au moins, de temps, que je vous demande de ne pas sous-estimer.

B. CUNY  
Maire Adjoint  
chargé de l'Urbanisme.

### ● Le parc de Béarn

L'annulation du permis de construire du parc de Béarn a été l'objet de nombreuses publications dans la presse. Nous publions ci-après in extenso, la décision du Conseil d'État et le décret de référence. Depuis, le promoteur a déposé une demande d'autorisation de déboisement pour régulariser la situation. Cette autorisation est de la compétence du Préfet après avis du directeur départemental de l'équipement.

#### ARRÊT DU CONSEIL D'ÉTAT

REPUBLIQUE FRANÇAISE

N° 77 249  
Demoiselle DEMAN  
Lu le 2 février 1972

T.E.

Au nom du peuple français,

Le Conseil d'État statuant au Contentieux (Section du Contentieux, 3<sup>e</sup> et 5<sup>e</sup> sous-sections réunies),  
Sur le rapport de la 5<sup>e</sup> sous-section de la Section du Contentieux,



Vu la requête et le mémoire ampliatif présentés pour la Demoiselle DEMAN demeurant à SAINT-CLOUD (Hauts-de-Seine), 27, rue du Calvaire, ladite requête et ledit mémoire enregistrés au secrétariat au Contentieux du Conseil d'Etat les 11 février et 28 octobre 1969 et tendant à ce qu'il plaise au Conseil annuler un jugement en date du 11 décembre 1968 par lequel le Tribunal administratif de VERSAILLES a rejeté sa demande dirigée contre l'arrêté du PREFET de SEINE-ET-OISE, en date du 22 juin 1966 accordant à la SOCIETE CIVILE IMMOBILIERE « Résidence du parc de Béarn » le permis de construire un ensemble immobilier à SAINT-CLOUD, ensemble à annuler ledit arrêté;

.....  
Vu les autres pièces produites et jointes au dossier;  
Vu le code de l'urbanisme et de l'habitation;  
Vu le décret du 31 décembre 1958;  
Vu le décret du 30 novembre 1961;  
Vu le projet d'aménagement de la région parisienne approuvé par décret du 22 juin 1939;  
Vu l'ordonnance du 31 juillet 1945 et le décret du 30 septembre 1953;  
Vu le code général des impôts;  
Où M. COUDURIER, Maître des Requêtes, en son rapport;  
Où M<sup>e</sup> GOUTET, avocat de la Demoiselle DEMAN et M<sup>e</sup> BOULLOCHE, avocat de la SOCIETE CIVILE IMMOBILIERE « Résidence du parc de Béarn », en leurs observations;  
Où M. MORISOT, Maître des Requêtes, Commissaire du Gouvernement, en ses conclusions;

Considérant qu'aux termes de l'article 1<sup>er</sup> du décret n° 58-1468 du 31 décembre 1958 relatif à la conservation et à la création d'espaces boisés dans les communes tenues d'ouvrir un plan d'urbanisme « Sans préjudice des dispositions du code forestier et notamment de ses articles 85 et 157 à 165, tous les travaux susceptibles de compromettre le caractère boisé des terrains en nature de bois, forêt ou parc, non soumis au régime forestier, enclos ou non, attenants ou non à des habitations sont, jusqu'à approbation du plan d'urbanisme, soumis à l'autorisation préalable du préfet, après avis du directeur départemental de la construction »; qu'il résulte d'une part des termes de cette disposition que l'autorisation ainsi prévue doit faire l'objet d'une décision préalable, non à l'exécution des travaux, ainsi que le Tribunal administratif l'a jugé à tort, mais à la délivrance du permis de construire et qu'elle ne saurait légalement résulter de manière implicite dudit permis lorsque la compétence pour accorder ce dernier appartient au Préfet, et que d'autre part le défaut de ladite autorisation préalable entache de nullité le permis de construire délivré;

Considérant qu'il résulte des pièces versées au dossier que la parcelle dite « Parc de Béarn » sise dans la commune de SAINT-CLOUD, tenue d'avoir un plan d'urbanisme et non encore pourvue d'un tel plan à la date de l'arrêté contesté, avait le caractère d'un terrain en nature de parc; qu'il n'est pas contesté que le permis de construire a été accordé sans qu'une autorisation préalable ait été donnée sur le fondement du texte précité; que dès lors et sans qu'il soit besoin d'examiner les autres moyens de la requête, la Demoiselle DEMAN est fondée à demander l'annulation de l'arrêté préfectoral du 22 juin 1966;

#### Sur les dépens de première instance :

Considérant que, dans les circonscriptions de l'affaire, lesdits dépens doivent être supportés par l'Etat;

### D E C I D E

**Article premier.** — Le jugement susvisé du Tribunal administratif de VERSAILLES, en date du 11 décembre 1968, ensemble l'arrêté susvisé du PREFET de SEINE-ET-OISE, sont annulés.

**Art. 2.** — L'Etat supportera les dépens de première instance et d'appel.

**Art. 3.** — Expédition de la présente décision sera transmise au ministre de l'équipement et du logement.

Délibéré dans la séance du 19 janvier 1972 où siégeaient : MM. HEUMANN, Président adjoint de la Section du Contentieux, Président; BARJOT, TRICOT, Présidents de sous-section; POTIER, MALEVILLE, LAVAILL, RAVANEL, Conseillers d'Etat; COUDURIER, Maître des Requêtes-rapporteur et Mme BAUCHET, Maître des Requêtes.

Lu en séance publique le 2 février 1972.

31 DECEMBRE 1958

### DECRET n° 58-1468 relatif à la conservation et à la création d'espaces boisés dans les communes tenues d'avoir un plan d'urbanisme (« J. O. », 4 janvier 1959).

**Article premier.** — Sans préjudice des dispositions du Code forestier, et notamment de ses articles 85 et 157 à 165, tous les travaux susceptibles de compromettre le caractère boisé des terrains en nature de bois, forêts ou parcs non soumis au régime forestier, enclos ou non, attenants ou non à des habitations, sont, jusqu'à approbation du plan d'urbanisme, soumis à l'autorisation préalable du préfet, après avis du directeur départemental de la construction.

#### La demande d'autorisation est déposée à la mairie.

A défaut d'accord ou de sursis à statuer du préfet, notifié au propriétaire dans un délai de deux mois à dater du jour du dépôt de la demande, l'autorisation est réputée accordée pour les travaux décrits dans la demande.

L'exécution de travaux en violation des dispositions du présent article est punie d'une amende d'un minimum de 10 000 francs et d'un maximum égal au maximum des amendes de police. Le préfet peut, pendant une période de trois ans après cette exécution, ordonner le rétablissement des lieux en nature de bois. Faute par le propriétaire de faire la plantation ou le semis dans le délai prescrit par le préfet, il y est pourvu aux frais du propriétaire par l'Administration.

### ● Elargissement du C.D. 180 (rue de la Porte-Jaune - rue du Camp-Canadien)

Les propriétaires touchés par l'élargissement du CD 180 éprouvent de grandes difficultés à vendre leur maison. Nous sommes heureux de vous faire savoir que le département des Hauts-de-Seine est susceptible de procéder à l'acquisition amiable des propriétés en question à condition qu'elles soient libres de toute occupation ou location à la vente.

Les formalités d'acquisition étant assez longues (expertise des Domaines, avis de la commission départementale du Conseil Général des Hauts-de-Seine) il est conseillé aux propriétaires désireux de vendre d'écrire à M. l'Ingénieur d'arrondissement, 32, quai Galliéni, 92 - SURESNES. Cette lettre sera accompagnée d'un plan du pavillon ou d'un croquis coté, indiquant les dimensions intérieures de chaque pièce ainsi que leur désignation. Une copie de la lettre sera adressée à M. le Maire de Saint-Cloud.

Il est rappelé par ailleurs que le projet n'en est qu'au stade des études préliminaires et qu'en conséquence plusieurs années seront encore nécessaires avant la fin de sa réalisation.



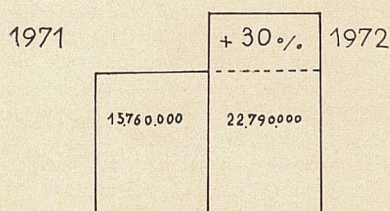
# BUDGET PRIMITIF 1972

Le budget primitif pour l'année 1972 s'élève en recettes et en dépenses à la somme de ..... 37.570.278,68 F en augmentation de 30 % environ par rapport au budget primitif de l'année 1971.

La section d'investissement s'élève à 10.399.092,41 F en augmentation de 154 %.

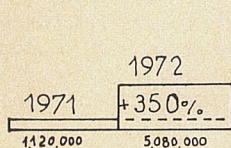
La section de fonctionnement à .. 27.171.186,27 F en augmentation de 12,60 % par rapport à 1971.

## BUDGET PRIMITIF

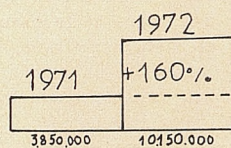


Depenses et Recettes

### Section d'investissements

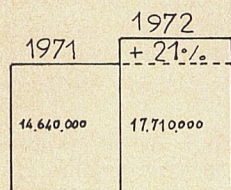


Recettes

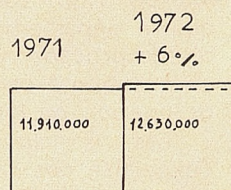


Depenses

### Section fonctionnement



Recettes



Dépenses

Mais il s'agit de mouvements budgétaires qui comprennent à la fois des mouvements réels (des dépenses et des recettes effectives) et des mouvements d'ordre. En outre, les chiffres indiqués ci-dessus comprennent le budget d'assainissement qui constitue un budget autonome annexé au budget de la ville.

Pour la clarté de l'exposé il ne sera par la suite tenu compte que des dépenses et des recettes effectives et le budget d'assainissement sera examiné à part.

En mouvements réels le budget de l'année 1972 s'élève à la somme de ..... 22.787.431,80 F en augmentation de 30 % par rapport au budget précédent.

## COMPARAISON ENTRE LES BUDGETS PRIMITIFS 1971 et 1972



### Deux observations importantes :

— en recettes le budget d'investissement représente en 1972, 22 % du budget total contre 7 % en 1971 ;

— en dépenses ce budget représente en 1972, 45 % du total des dépenses contre 24 % en 1971.

Ainsi se concrétise dans les chiffres l'effort particulier fait cette année pour développer les dépenses d'investissement tout en comprimant au maximum les dépenses de fonctionnement.

En effet, par rapport à 1971 les dépenses d'investissement s'accroissent de 160 % tandis que les dépenses de fonctionnement n'augmentent que de 6 %.

Nous examinerons dans une première phase le budget de la section d'investissement puis ensuite celui de la section de fonctionnement.

## SECTION D'INVESTISSEMENT

La section d'investissement se présente de la façon suivante :

— Recettes, 5.078.888,51 F en augmentation de 350 % par rapport à 1971 ;

— Dépenses, 10.154.668,75 F en augmentation de 160 % par rapport à 1971.

L'insuffisance de recettes par rapport aux dépenses prévues est compensée par le prélèvement effectué sur la section de fonctionnement soit ..... 3.676.573,63 F et les dotations d'amortissement prévues en dépenses à la section de fonctionnement pour une somme de ..... 1.399.206,61 F



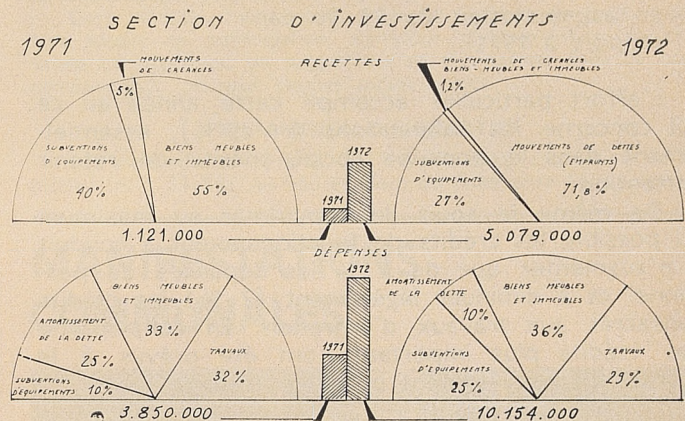
**Les principales recettes sont les suivantes :**

- Subventions d'équipement .... 1.349.269,00 F  
dont la plus importante, 1.104.000 F est constituée par la participation des Bureaux de la Colline de Saint-Cloud aux dépenses de rénovation urbaine.
- Mouvements de dettes ..... 3.647.397,00 F  
On y trouve les emprunts contractés pour le financement des travaux du C.E.S. (1.715.366 F) et du C.E.T. (782.031 F) ainsi que pour celui de la piscine (750.000 F), enfin les 2 emprunts contractés pour la modernisation de l'éclairage public et les gros travaux de voirie de 200.000 F chacun.

**Les principales dépenses prévues sont les suivantes :**

- Frais extraordinaires ..... 2.570.781,64 F  
dans cette rubrique sont reprises les participations de l'Etat pour le financement des travaux du C.E.T. et C.E.S. soit ..... 2.497.397,00 F
  - Mouvements de dettes ..... 1.026.887,11 F  
cet article concerne les frais d'amortissement de la dette en capital.
  - Biens meubles et immeubles .. 3.772.000,00 F  
Parmi les principales dépenses il faut citer :
    - des acquisitions de terrains . 2.600.000,00 F
    - l'acquisition de la partie sous immeuble de la piscine .... 850.000,00 F
  - Travaux en cours : ..... 2.785.000,00 F  
Il s'agit notamment du paiement de travaux terminés ou en cours :
    - Piscine ..... 1.000.000,00 F
    - Activités du jeudi ..... 215.000,00 F
    - Maison des jeunes ..... 230.000,00 F
- TOTAL ..... 1.445.000,00 F
- Ou de travaux nouveaux :
- Grosses réparations rues Béarn et Chevrillon ..... 200.000,00 F
  - Modernisation éclairage public 200.000,00 F
  - Construction d'une cantine à Montretout ..... 300.000,00 F
  - Chauffage de l'école de Montretout ..... 50.000,00 F
  - Construction de bureaux à la mairie ..... 150.000,00 F
  - Déplacement et installation du Musée ..... 160.000,00 F
  - Construction d'une crèche .. 250.000,00 F
  - Installation électrique église. 30.000,00 F
- TOTAL ..... 1.340.000,00 F

Ainsi le crédit de travaux se partage environ par moitié pour la poursuite des travaux en cours et la mise en chantier de nouvelles réalisations.



**SECTION DE FONCTIONNEMENT**

Les prévisions de recettes et de dépenses pour la section de fonctionnement s'établissent ainsi :

- Recettes, 17.708.543,29 F, en augmentation de 21 % par rapport à 1971.
- Dépenses, 12.632.763,05 F, en augmentation de 6 % par rapport à 1971.

Le surplus de recettes soit 5.075.780,24 F est, comme cela a déjà été indiqué, transporté à la section d'investissement pour assurer son équilibre.

**Les principales recettes sont les suivantes :**

- Frais d'exploitation ..... 2.056.897,00 F  
parmi lesquels la taxe sur l'enlèvement des ordures ménagères 1.409.377,00 F, les recettes des cantines, classes de neige et colonies de vacances 604.000,00 F.
- Taxe locale ..... 6.119.182,56 F  
au lieu de 5.116.184,56 F en 1971 (+ 1.002.993,00 F, taxe sur les salaires).
- Autres impôts indirects ..... 1.406.000,00 F
- Centimes et taxes ..... 7.528.941,20 F  
au lieu de 6.215.934,47 F en 1971 (+ 1.313.006,73 F).

**Parmi les principales dépenses on peut citer :**

- Personnel ..... 4.234.200,00 F  
en augmentation de 5 % par rapport à 1971.
- Travaux ..... 3.042.851,00 F  
en diminution de 2 % par rapport à 1971.
- Participations et prestations pour tiers ..... 1.270.772,00 F  
en augmentation de 7,7 % par rapport à 1971.

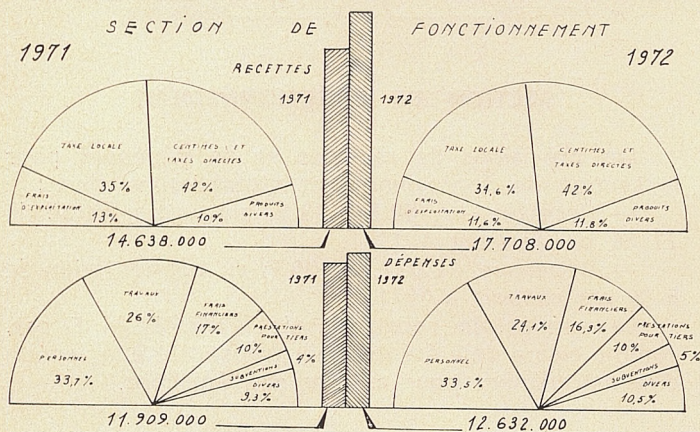
(Suite page 12.)



- Frais financiers ..... 2.138.141,00 F  
en augmentation de 6,3 % par rapport à 1971.
- Allocations et subventions .... 632.753,20 F  
en augmentation de 29 % par rapport à 1971.

L'effort particulier accompli cette année en ce qui concerne les subventions (+ 29 %), essentiellement dans le domaine social, mérite de retenir l'attention.

De même le souci de comprimer au maximum du possible les crédits de fonctionnement a conduit à n'augmenter que de 5 % les dépenses de personnel et à diminuer légèrement (2 %) les crédits consacrés aux travaux d'entretien. En contrepartie des crédits plus importants ont été prévus à la section d'investissement pour les travaux neufs.



En conclusion ce projet de budget dont le volume global est en augmentation de 30 % par rapport à celui de 1971 a pu être établi en prévoyant seulement une augmentation de 11,38 % des centimes additionnels dont le nombre passerait de 41.300 à 46.000. Il est intéressant de noter que la valeur du centime ayant augmenté de 6,30 % la plus value résultant pour le budget de l'augmentation du nombre de centimes est de 18,40 %.

Le supplément de ressources est dû à l'augmentation du produit de la taxe sur les salaires, à la politique d'emprunts réalisée par la municipalité

pour le financement des gros travaux et des participations importantes demandées à la ville pour l'Etat, pour l'extension du C.E.S. et aménagement du C.E.T.

Je vous donne enfin à titre indicatif l'évolution de la valeur du centime de 1971 à 1972 par catégorie d'impôts.

Centime communal	1971	1972	Evolution
Foncier bâti ...	20,2121	20,6480	+ 2,15 %
Foncier non bâti	0,8283	0,5237	- 36,75 %
Mobilière .....	67,2654	68,0200	+ 1,12 %
Patente .....	37,3001	44,3305	+ 19 %

L'augmentation de la valeur de la patente est essentiellement due aux nouvelles sociétés qui se sont installées dans les bureaux de la colline de Saint-Cloud.

### BUDGET PRIMITIF D'ASSAINISSEMENT 1972

Le budget primitif d'assainissement pour 1972 s'élève en ce qui concerne les mouvements budgétaires à 810.068,60 F au lieu de 792.181,74 F en 1971 ce qui représente une augmentation d'un peu plus de 2 %.

En mouvements réels ce budget s'élève en recettes et en dépenses à .. 565.644,94 F  
Au lieu de ..... 547.758,08 F  
en 1971, en augmentation de 3,2 % sur l'année précédente.

Le montant de la section d'investissement est de ..... 244.423,66 F  
en dépenses ce qui correspond au prélèvement effectué sur la section de fonctionnement, les recettes étant nulles. Il n'y a aucune augmentation par rapport au budget 1971.

Le montant de la section de fonctionnement est en dépenses de ..... 321.221,28 F  
et en recettes de ..... 565.644,94 F

Les recettes de la section de fonctionnement sont augmentées de 3,2 % par rapport à 1971 et les dépenses de 6 %.

La contribution de la ville à l'équilibre de la section de fonctionnement est de 143.384,41 F au lieu de 138.542,31 F en 1971, ce qui représente une augmentation de 3,5 % environ.

R. LE LUHANDRE.

## Participation de la population à l'activité municipale

### COMMISSIONS EXTRA-MUNICIPALES A LA MAIRIE A 21 HEURES

**26 AVRIL** — COMMERCE ET CIRCULATION  
présentation de l'enquête commerciale

**4 MAI** — ENSEIGNEMENT ET SPORTS  
politique d'équipements scolaires

**30 MAI** — COMITE DES JEUNES  
au Foyer des sportifs, quai Carnot

**15 JUIN** — AFFAIRES SOCIALES  
Foyer - logement des personnes âgées

**22 JUIN** — URBANISME  
Plan d'occupation des sols



## COMITES DE QUARTIERS A 21 HEURES

**11 AVRIL** — QUARTIER N° 6 - M. VOIZARD M. CHARTIER

Collège d'enseignement technique, rue Pasteur

**18 AVRIL** — QUARTIER N° 1 - Mme OHRESSER, Dr ARNAUD

Collège d'enseignement secondaire, Rue Gounod.

**17 MAI** — QUARTIER N° 2 - M. MELLINET, Mme BRUNAU

Salle Verhaeren, rue des Ecoles.

**7 JUIN** — QUARTIER N° 3 - Mme OLIVIER, M. VALLEE  
Centre social, rue de l'Yser.

**QUARTIER N 4 (Val d'Or) - REUNION DU 16 MARS 1972**  
**VOIRIE - CIRCULATION**

L'inventaire des nombreuses questions en suspens, affiché dans la salle, a paru complet.

La direction de l'Equipement a autorisé un feu au croisement République - Villarmains. La flèche verte, rue de Buzenval, a été supprimée. Celle au carrefour rue du Val-d'Or - rue du Mont-Valérien devra, par contre, subsister. Elle ne donne pas la priorité.

L'interdiction de stationnement des camions, sauf pour les livraisons, est remise en vigueur.

La voiture radar du département sera en faction, de temps à autre, pour sanctionner les excès de vitesse.

De vigoureuses protestations s'élèvent contre la circulation, rue du Mont-Valérien, de camions dont l'encombrement est excessif et contre la circulation, à vive allure, de motocyclettes pétaradantes. La benne pour le ramassage des ordures est jugée trop bruyante.

M. GAUDICHON, Conseiller Municipal, donne des précisions sur les projets de la R.A.T.P. et la S.N.C.F. Une liaison, par bus, avec la porte Dauphine et Auteuil est demandée.

### ACTIVITES FEMININES

#### Loisirs

MMmes EVERS et de LIGNAC font l'inventaire des activités possibles (et gratuites ou presque), entre 14 et 16 h. Elles commencent à recueillir les inscriptions pour les activités à créer (telles que gymnastique, natation, langues, etc.).

#### Emploi

M. VINSON lance un appel à ceux qui ont expérimenté le travail à mi-temps dans leur entreprise pour qu'ils se fassent connaître. Ainsi, les employeurs clodoaldiens, qui se réuniront en avril avec l'Agence Nationale de l'Emploi, pourraient-ils trouver dans ces expériences un encouragement à étudier cette formule.

### ACCUEIL DES NOUVEAUX ARRIVANTS

Vingt cinq dames du quartier l'ont organisé au niveau des divers groupes d'immeubles. Une permanence à la Mairie, mercredi après-midi et samedi matin, coordonne cette action au niveau de la ville. Chacun est prié de lui signaler les nouveaux arrivants pour qu'à son tour elle puisse en informer les hôtes du quartier concerné.

### MIXITE A L'ECOLE PRIMAIRE

M. Laudet, président de l'Association des Parents d'Elèves du Val d'Or, indique que 367 familles se sont prononcées pour la mixité, 61 contre (517 enfants sont inscrits dans les deux écoles concernées).

### CIMETIERE

M. Bassinet, premier adjoint, expose les raisons des mesures de sauvegarde prises par le Conseil Municipal le 17 mars. Il s'agit notamment de décider de la localisation du nouveau cimetière qui sera du type jardin, parc. A l'unanimité, les participants souhaitent qu'il se situe à proximité immédiate de Saint-Cloud si le coût des terrains ne permet pas de l'avoir sur Saint-Cloud.

### BUDGET

MM. Le Luhandre, adjoint aux finances, et Lougovoy, président de la Commission des finances, présentent les grandes lignes du budget de la ville pour 1972 en le comparant à celui de 1971. Ceci aidera à situer dans leur contexte de contraintes financières

les actions qui seront étudiées en Commission extra-municipale. La part de contribution mobilière perçue par la ville et qui, avec la taxe d'enlèvement des ordures ménagères, est pratiquement la seule ressource importante fixée par le Conseil Municipal sera, en moyenne par habitant, de l'ordre de 100 F.

Cette réunion, très vivante, a prouvé l'intérêt de cette structure souple de participation, carrefour d'informations, de critiques constructives, de suggestions et d'initiatives dont ce bref compte-rendu ne peut donner qu'un aperçu.

### PERMANENCE DU QUARTIER

Les mercredis de 18 h 30 à 19 h 30, dans les bureaux de la piscine (602-23-58), au lieu et place du jeudi chez M. Leymarie.

## MANIFESTATIONS COMMUNALES



Photo : Dominique Bassinet

### LE CORPS ENSEIGNANT A ETE REÇU A LA MAIRIE

La réception organisée par M. le Maire de Saint-Cloud en l'honneur du corps enseignant des écoles élémentaires et maternelles de Saint-Cloud s'est déroulée dans le grand salon de l'Hôtel de Ville, illuminé et fleuri.

M. et Mme J.-P. FOURCADE ont accueilli leurs nombreux invités, assistés du docteur TOTY, maire-adjoint chargé de l'enseignement, et des membres du conseil municipal au grand complet.

Autour de M. RIEU, inspecteur d'académie, étaient réunis les directrices et directeurs d'établissements primaires et secondaires, la presque totalité des membres du corps enseignant ainsi que les représentants des associations de parents d'élèves.

Dans une atmosphère détendue, sans protocole, autour d'un buffet très apprécié, des relations anciennes se sont renouées, de nouvelles se sont établies, des échanges amicaux ont eu lieu qui permettront sans doute, dans l'avenir, une coopération moins anonyme et plus fructueuse.

Nous souhaitons que cette initiative se renouvelle pour permettre aux différents groupements qui structurent la vie de notre cité, de se connaître et de s'apprécier.



## CHRONIQUE DU JUMELAGE

La ville de SAINT-CLOUD est jumelée avec BONN-BAD GODESBERG en Allemagne, MAIDENHEAD en Angleterre et FRASCATI en Italie.

Dans le cadre de nos jumelages, la ville de SAINT-CLOUD s'efforce de développer les contacts avec ses habitants et ceux des villes jumelées. Des efforts particuliers sont effectués en faveur du rapprochement des jeunes : échanges de jeunes dans les familles, organisation de manifestations sportives, camps de vacances, séjour de classes entières dans les autres villes jumelées, etc...

C'est ainsi qu'en mai prochain, la ville de SAINT-CLOUD va recevoir une équipe de football de cadets de MAIDENHEAD et qu'en septembre prochain la ville de BONN-BAD GODESBERG organisera une compétition sportive pour les scolaires dans le cadre des villes jumelées.

Pour permettre de rendre accessible à tous les jeunes, quelque soit la situation sociale, de leurs familles, le rapprochement avec d'autres jeunes des villes jumelées et pour faciliter la tâche de la municipalité, notamment en ce qui concerne les possibilités d'accueil, il serait souhaitable que les familles de SAINT-CLOUD puissent indiquer au Secrétariat administratif de la Mairie :

1) Si elles sont intéressées par un échange de jeunes avec l'une des villes jumelées ;

2) Si elles peuvent recevoir un jeune en qualité d'hôte payant ou au pair ;

3) Si elles peuvent, à titre gracieux, héberger pour un séjour de courte durée, un jeune, à l'occasion des manifestations organisées par la ville de SAINT-CLOUD ;

4) Si elles désirent envoyer un de leurs enfants dans une des villes jumelées pour un séjour payant ou au pair.

Dans le cadre des activités culturelles de toutes sortes, la ville de SAINT-CLOUD peut aussi inciter les associations qui existent à SAINT-CLOUD, à se mettre en contact avec les associations à but similaire des villes jumelées de façon à organiser des rencontres ou des manifestations. Le 24 avril prochain, par exemple, la ville de SAINT-CLOUD recevra une délégation de FRASCATI de « L'UNION des FEMMES EUROPEENNES ».

Les associations intéressées pourront obtenir au Secrétariat Administratif de la Mairie tous les renseignements qu'ils pourront souhaiter à ce sujet.

D'une façon plus générale, toutes les suggestions qui pourront être formulées par les habitants de SAINT-CLOUD en vue de développer les activités du jumelage seront accueillies avec beaucoup d'intérêt par la municipalité, qui les étudiera avec le plus grand soin.

R. LE LUHANDRE,  
Adjoint chargé du jumelage.

## SAINT-CLOUD, PREMIERE VILLE ASSOCIEE DE LA PREVENTION ROUTIERE

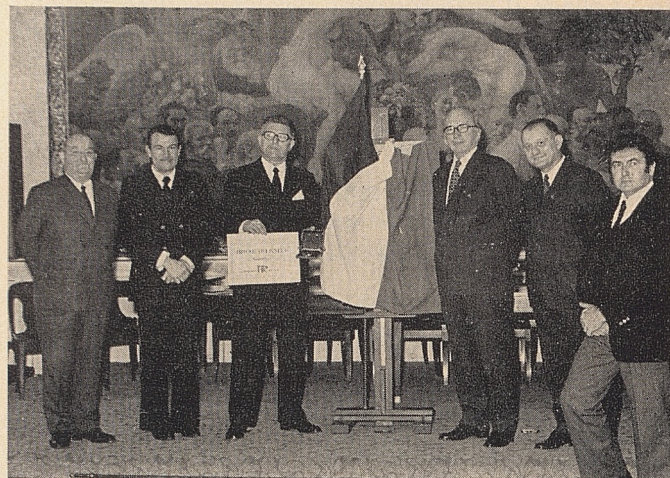


Photo : Lomprez

22 janvier 1972, de gauche à droite : le colonel Ménard, M. Jacques Baumel, M. J.-P. Fourcade, M. Cuny, M. Gales et M. Monus.

Samedi matin 22 janvier 1972, dans le grand salon de l'hôtel de ville, M. Jean-Pierre FOURCADE, maire, entouré de son conseil municipal, recevait des mains de M. CUNY, patron national de la Prévention Routière, assisté du général CANONNE, chargé de mission, de M. MONUS, président des Hauts-de-Seine, et du colonel MENARD, directeur départemental de la Prévention Routière, le diplôme de ville associée pour Saint-Cloud, ainsi que les panneaux routiers de la Prévention Routière.

Le président CUNY et M. Jean-Pierre FOURCADE rappelaient tous deux l'intérêt, pour une ville dont les habitants sont de plus en plus préoccupés par les difficultés de la circulation et soucieux de la sécurité de leurs enfants, de bénéficier de l'assistance technique et matérielle des spécialistes d'un grand organisme national, comme celui de la Prévention Routière.

M. Jacques BAUMEL, secrétaire d'Etat auprès du Premier Ministre, animateur de la Table Ronde qui étudie en permanence tous les graves problèmes posés par l'intensité du trafic automobile, M. Jean-Marie TOUTAIN, député de Saint-Cloud, M. Paul GALES, sous-préfet, le nouveau commissaire de police M. LAFFONT, les officiers de gendarmerie et de C.R.S., honoraient cette cérémonie de leur présence.



# Services municipaux

## SAINT-CLOUD ACCUEILLE LES NOUVEAUX HABITANTS

Depuis le mois de janvier 1972, une équipe de bénévoles, coordonnée par Mme FOURCADE, Mme GAUDICHON, Mme VINSON, anime le service d'accueil de la mairie.

Son but est d'aider les personnes de toutes nationalités venant s'installer à Saint-Cloud pour la première fois, à s'intégrer à la vie de la commune.

Toutes informations sur les activités existantes dans la ville, tous renseignements sur les démarches administratives nécessaires au moment d'un emménagement, peuvent être donnés par SAINT-CLOUD ACCUEIL, dont les membres tiennent des permanences à la mairie :

les mercredis de 14 h à 19 h,  
et les samedis de 9 h 30 à 12 h.

En outre, pour lutter contre l'isolement de ceux qui ne connaissent encore personne, des rencontres sont organisées, café ou apéritif d'accueil, toutes les semaines, dans les différents quartiers de la ville.

Les membres de SAINT-CLOUD ACCUEIL souhaitent que tous les clodoaldiens participent avec eux à cette action en signalant à tous les nouveaux venus l'existence de ce service.

Merci.

SAINT-CLOUD ACCUEIL.

## LES ACTIVITES CULTURELLES A SAINT-CLOUD

Dans le souci de mieux informer les habitants de Saint-Cloud et de leur permettre de participer activement à toutes les manifestations culturelles qui se déroulent dans leur ville, les représentants des différentes associations, à but non lucratif, se sont réunies le mercredi 23 février à la mairie, sous la présidence de Mme OHRESSER, Conseiller Municipal, assistant le Maire Adjoint chargé des activités culturelles.

La publication d'un calendrier mensuel qui paraîtra prochainement dans les « Nouvelles de Versailles » et chaque trimestre dans le « Bulletin Municipal » a été décidée.

Il est souhaitable que chaque association intéressée par cette innovation prenne contact avec le service de la Mairie chargé de la coordination des Affaires Culturelles (bureau de l'hôtesse).

Mme OHRESSER recevra, sur rendez-vous le lundi matin de chaque semaine, les personnes qui en feront la demande. Les délais impartis pour la parution du calendrier étant très stricts, les intéressés sont priés de faire parvenir leur programme avant le 15 de chaque mois.

## REPAS DE L'AMITIE

Le repas de l'Amitié qui groupe les Anciens de Saint-Cloud, de 65 ans et plus, aura lieu le samedi 22 avril à 12 h 30 au C.E.T., 41, rue Pasteur à Saint-Cloud.

Les inscriptions sont reçues au Bureau d'Aide Sociale de la Mairie jusqu'au 10 avril, de 8 h 45 à 12 h et de 14 h à 17 h 45. Le mercredi jusqu'à 19 h 30.

Des moyens de transport particuliers seront organisés à cette occasion et précisés ultérieurement aux inscrits.

## PROMENADE DES ANCIENS

La traditionnelle promenade d'été réservée aux anciens de Saint-Cloud de 65 ans et plus, aura lieu cette année le lundi 19 juin.

Le programme est le suivant : visite de ROUEN, déjeuner au HOULME, retour par la route des abbayes avec arrêt à JUMIEGES.

Les inscriptions sont reçues au Bureau d'Aide Sociale de la mairie jusqu'au 31 mai.

Des services de car seront organisés pour assurer le transport des Anciens et précisés ultérieurement.

## A R R E T E

concernant les tournées de ramassage des ferrailles et encombrants, organisées par quartier de la Ville, aux jours et heures fixés ci-après.

**Article premier.** — Les tournées de ramassage des ferrailles et autres encombrants se font à partir de 7 heures pendant toute la journée, aux dates et pour les secteurs indiqués ci-après :

### Le 2<sup>e</sup> et 4<sup>e</sup> mardi de chaque mois

a) **Quartier du Centre**, périmètre limité par : rue du Calvaire, rue des Gâte-Ceps, boulevard Jules-Peltier, rue du 18-Juin, rue Dantan, rue Dailly, parc de Montretout.

b) **Quartier de Montretout**, versant Sud, périmètre limité par les rues Dailly (partie haute), Gounod, la Voie-Ferrée, les rues Laval, Pasteur, de la Porte-Jaune, Sévin-Vincent, boulevard de la République, jusqu'à la rue Coutureau.

### Le 2<sup>e</sup> mercredi et 4<sup>e</sup> vendredi de chaque mois

c) **Quartier de Montretout**, versant Nord, périmètre délimité par la rue des Tennerolles, les rues de la Porte-Jaune et du Camp-Canadien, la rue de l'Avre, le boulevard de la République, la Voie-Ferrée.

d) **Quartier des Côteaux**, délimité par la rue du Val-d'Or (côté Saint-Cloud) et tout le quai Carnot.

**Art. 2.** — Il est précisé que les dépôts d'encombrants et ferrailles en vue de leur ramassage sur la voie publique, ne doivent être constitués, comme pour la collecte des ordures ménagères, qu'une demi-heure avant le passage des camions de collecte, au plus tôt à 6 h 30 et qu'aucun dépôt ne doit être constitué sur les bacs de voirie.

Les cartons devront être aplatis, pliés et réduits au volume minimum. Les ferrailles et autres encombrants seront empilés de manière à ne pas entraver la circulation des piétons.

**Art. 3.** — Les habitants seront invités à se conformer strictement aux dispositions du présent arrêté. Toute infraction fera l'objet de procès-verbaux qui seront transmis au tribunal compétent.

**Art. 4.** — M. le Directeur des services techniques municipaux, M. le Commissaire de Police, M. le Commandant de la Brigade de Gendarmerie, sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.

Fait en mairie à Saint-Cloud  
le 1<sup>er</sup> février 1972.

Le Maire,  
J.-P. FOURCADE.



# Informations pratiques

## Les établissements hospitaliers de Saint-Cloud sont à votre disposition...

### HOPITAL

3, place Silly, 92 - 211 - Saint-Cloud

Tél. : 605-53-09

### MAISON DE RETRAITE LELÉGARD

1, rue Lelégard, 92 - Saint-Cloud

Tél. : 605-40-67

Les Etablissements Hospitaliers de Saint-Cloud ont une triple mission :

- centre de prévention
- centre de diagnostic
- **centre de traitement avec ou sans hospitalisation.**

Les Etablissements Hospitaliers possèdent

- une équipe de médecins nommés après avoir subi les concours des hôpitaux, médecins dont certains consacrent toute leur activité professionnelle à l'hôpital;
- des internes en médecine ayant subi les épreuves des concours d'internat des hôpitaux;
- du personnel para-médical, technique et administratif dont la compétence professionnelle est garantie par les exigences statutaires déterminées par le Ministère de la Santé Publique et de la Sécurité Sociale;
- un matériel moderne et coûteux permettant la mise en œuvre des techniques médicales;
- un laboratoire d'analyses médicales.

L'hospitalisation ne peut être prononcée, hormis les cas d'urgence, que sur présentation d'un certificat médical attestant la nécessité d'une hospitalisation.

#### I. — SERVICES D'HOSPITALISATION

##### ● Médecine :

Avec tendances :

- pneumologie, phtisiologie, bronchoscopie, désintoxication, dermato-vénérologie, rhumatologie, ophtalmologie, otorhino-laryngologie, urologie médicale, endoscopie digestive, proctologie, cardiologie.

##### ● Chirurgie :

Avec tendances :

- traumatologie, phlébologie, chirurgie osseuse, articulaire, chirurgie viscérale, urologie, gynécologie chirurgicale.

##### ● Gynécologie-obstétrique :

Avec tendances :

- gynécologie stérilité, endocrinologie, prénatales, post-natales, préparation accouchement sans douleur, conseils conjugaux.

#### II. — SERVICE DE REANIMATION

Service urgences et réanimation lourde médico-chirurgicale (jour et nuit)

Chef de service réanimateur : Dr LE GOAZIOU.

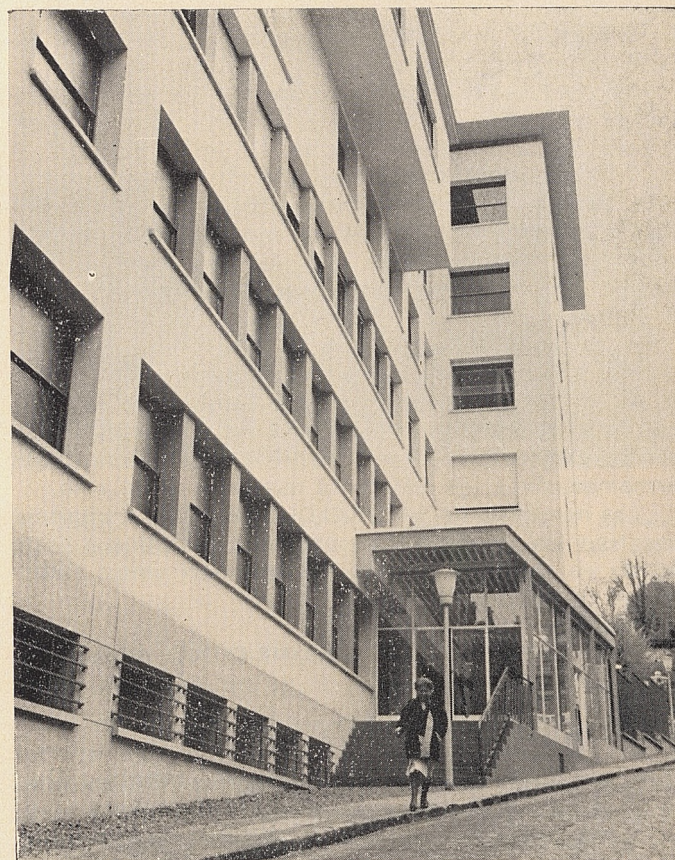
Anesthésiste-réanimateur : Dr AGNES.

Anesthésiste-réanimateur suppléant : Dr AUBERT.

Cardiologie : Dr PICAT.

#### III. — SERVICE DE PHARMACIE

Chef de service : Mme DEVEZE.



Hôpital de Saint-Cloud.

#### IV. — MAISON DE RETRAITE

Chef de service : Dr BERKMAN.

#### V. — MEDECINE PREVENTIVE DU PERSONNEL

Chef de service : Dr BOIRY-POGAM.

#### VI. — CONSULTATIONS EXTERNES

##### ● Médecine :

- Médecine générale, pneumologie, phtisiologie.  
Dr LOUVET, chef de service.  
Lundi, jeudi, 9 h 30.
- Bronchoscopie.  
Dr ALMOSNI, attaché.  
Lundi, 8 h 30.
- Médecine générale, nutrition, désintoxication.  
Dr HAAS, chef de service.  
Vendredi, 9 h.
- Appareil digestif.  
Dr HAAS.  
Dr GARABEDIAN, assistant.  
Mardi, 9 h.



- Endoscopie digestive.  
Dr PERREAU, attaché.  
Mercredi, 8 h 45.
- Proctologie.  
Dr QUENNEVAT, attaché.  
Samedi, 9 h 30.
- Cardiologie.  
Dr PEPIN, attaché.  
Mercredi (rendez-vous), 14 h.
- Dermato-vénéréologie.  
Dr DANIEL, chef de service.  
Lundi, mercredi, 13 h 30.
- **Chirurgie :**
- Chirurgie générale et viscérale, urologie chirurgicale, gynécologie chirurgicale.  
Dr TOUPET, chef de service.  
Mercredi, samedi, 9 h.  
Dr GOUX, attaché.  
Mercredi, 10 h.  
Dr DEVIEN, assistant.  
Lundi, 9 h.
- Chirurgie osseuse, articulaire, traumatologie, adultes et enfants.  
Dr CHABROL, chef de service.  
Jeudi, 9 h.  
Dr BOVIER, assistant.  
Mardi, 9 h ; jeudi, 14 h ; vendredi, 10 h.
- **Gynécologie-obstétrique :**
- Prénatales, post-natales, préparation accouchement sans douleur, gynécologie stérilité, endocrinologie.  
Dr BERTRAND, chef de service.  
Mardi, samedi, 8 h 30.  
Dr PHILIPPE, attaché.  
Vendredi, 9 h.  
Dr MORLAAS, attaché.  
Jeudi, 9 h.
- **Spécialités :**
- Génétique.
- Phlébologie.  
Dr ROMAIN, attaché.  
Lundi, 10 h 30.  
Vendredi, 14 h.
- Rhumatologie.  
Dr LAURENT, attaché.  
Mardi, vendredi, 14 h.
- Podologie.  
Dr LEFEVRE, attaché.  
Mardi, 9 h 30.
- Urologie médicale.  
Dr POUYAUD, attaché.  
Samedi, 10 h 30.
- Ophtalmologie et strabologie.  
Dr BAILLIART, chef de service.  
Mardi, 9 h.  
Dr DENEUVILLE, assistant.  
Mardi, samedi (rendez-vous), 9 h 30.  
Dr AVRILLON, attaché.  
Mardi, 9 h.
- Oto-rhino-laryngologie.  
Dr THIBAUT, chef de service.  
Jeudi, samedi, 9 h.
- Stomatologie.  
Dr CHIKHANI, chef de service.
- Electro-encéphalographie.  
Dr LORTHOLARY, attaché.  
Mercredi, vendredi, 11 h.
- Psychiatrie.  
Dr GENDROT, chef de service.  
Mercredi, 9 h.

- Neurologie.  
Dr BRISSET, chef de service.  
Samedi, 9 h.
- Relaxation.  
Dr RIVIERE, attaché.  
Lundi, mercredi, 10 h 30.
- Radiologie, tomographie, traitements.  
Dr GUY, chef de service.  
Tous les jours et sur rendez-vous, 8 h à 19 h.  
Dr ASMAR, assistant.
- Laboratoire.  
Mme DEVEZE, chef de service.  
Tous les matins sur rendez-vous avant 10 h.  
M. GRANGER, assistant.
- Rééducation fonctionnelle, adultes, enfants.  
Dr HUET-GARAT, chef de service.  
Lundi, 14 h.
- Massages, kinésithérapie.  
Rééducation.  
Tous les jours, matinée et après-midi, 9 h à 18 h.
- Pédiatrie.  
Dr SEBOUK, attaché.  
Lundi, 9 h.

**Sont attachés à l'établissement :**

- 15 internes en médecine, nommés après concours d'internat de la circonscription sanitaire de Paris ;
- 13 stagiaires internés de 6<sup>e</sup> année de médecine ;
- 28 étudiants hospitaliers : 5<sup>e</sup>, 4<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> année de médecine.

Les horaires des visites aux hospitalisés sont de :  
13 heures à 15 h 30 et 18 heures à 20 heures.  
sauf contre-indication médicale.

## La mairie à votre service

### VILLE DE SAINT-CLOUD

Numéros d'appel des services de l'hôtel de ville :  
602-09-01 (2 lignes) - 602-05-30 (3 lignes)

### JOURS ET HEURES DE RECEPTION DE LA MUNICIPALITE

- M. LE MAIRE  
Samedi sur rendez-vous.
- M. BASSINET, premier adjoint  
Administration générale, Etat civil, Hygiène, Marchés,  
Mardi de 10 h à 12 h.
- M. CUNY, adjoint  
Urbanisme, Permis de construire, Espaces verts,  
Samedi de 10 h à 12 h.
- M. le Docteur TOTY, adjoint  
Enseignement, Sports et Jeunesse, Affaires culturelles,  
Mercredi de 8 h 45 à 10 h 30.
- M. MARCORELLES, adjoint  
Affaires sociales, Logement,  
Mardi de 8 h 45 à 10 h 30.
- Mme BRUNAU, adjoint  
Travaux, Voirie, Circulation,  
Jeudi de 10 h à 12 h et sur rendez-vous.
- M. LE LUHANDRE, délégué  
Affaires financières,  
Le matin sur rendez-vous.

(Suite page 18.)



## HEURES D'OUVERTURE DES SERVICES DE LA MAIRIE

Il est rappelé que les services sont à la disposition du public tous les jours ouvrables de 8 h 45 à 12 h et de 14 h à 17 h 45 et le samedi de 8 h 45 à 12 h.

Une permanence est assurée **chaque mercredi de 18 h à 19 h 30** sauf lorsque ce jour coïncide avec une fête légale. Elle est limitée à la période comprise entre le 1<sup>er</sup> septembre et le 30 juin.

**Accueil de Saint-Cloud**, mercredi de 14 h à 19 h 30 et samedi de 9 h 30 à 12 h.

## PERMANENCES

**Agence de l'emploi**, mardi de 9 h à 12 h.

**Institut de la Consommation**, le 2<sup>e</sup> mercredi de chaque mois de 17 h 30 à 19 h 30.

**L'Association des régimes de retraites complémentaires** (A.R.R. C.O.), le premier mercredi de chaque mois de 15 h à 19 h.

## Les classes de neige à Tamie

Le visiteur qui aborde le col de TAMIE, après avoir quitté la route nationale d'ALBERTVILLE — petite ville savoyarde en plein essor — se trouve plongé brusquement dans un autre monde, car on arrive à TAMIE et on ne va pas plus loin... Il y a, en pleine nature, les grands bâtiments d'angle aux volets bleus et aux boiseries claires, les forêts de sapins, les champs de neige en pentes douces et... le Mont-Blanc. Site admirable où la montagne et la vie se fondent en un cadre idéal autour du personnage central : l'enfant...

Tout y est à sa mesure et créé pour lui. Là, pendant un mois, les 60 élèves de deux classes d'un établissement primaire de SAINT-CLOUD, vont chaque année vivre en vase clos une expérience qui sera pour eux un raccourci de la vie en société.

La journée est divisée en deux parties égales : le matin, études, l'après-midi le sport ou le contact avec la nature. Suivant les saisons, la classe de montagne (novembre, décembre) devient classe de neige (janvier, février, mars) puis, comme on dit si joliment ici, « la classe de pâquerettes (mai, juin) et enfin colonie de vacances durant la période d'été (juillet, août).

En hiver la matinée est consacrée au travail scolaire. Les relations, maître-élèves, se développent harmonieusement et, aux dires de tous les enseignants, les résultats de l'année s'en trouvent modifiés et améliorés.

Les enfants apprennent à se connaître et à s'apprécier, les caractères se modèlent, il n'y a pas de clans. Sous l'autorité souriante du dynamique Directeur du Centre, cette vie en circuit fermé est une synthèse harmonieuse de la vie sociale et familiale.

L'après-midi les animateurs prennent en mains tout le



groupe, où seuls quelques « petits fatigués » restent sous la garde vigilante de l'infirmière scolaire. C'est alors toute une après-midi de plein air, les joies du ski et la découverte de la nature.

Ensuite la vie studieuse reprend ses droits et après l'étude et le dîner copieux et détendu, on dort à TAMIE, on y dort même beaucoup; les joyeuses soirées de chants et de jeux étant réservées au samedi et au dimanche.

Après une journée au Centre on a vite compris pourquoi il n'y a pratiquement pas de « coup de cafard », malgré l'éloignement de la famille.

Oui, vraiment, l'expérience TAMIE est une réussite dans le genre que l'on aimerait voir se multiplier dans beaucoup de villes.

E. C.



## Liste du corps médical et para-médical exerçant à Saint-Cloud

### LISTE DES INFIRMIERES DE SAINT-CLOUD

Mme AUDOUX, 21, rue Bucourt 603-73-33  
Mlle BECQUART, 5, rue Pasteur 605-26-30  
Mme DELETTREZ, 7, parc de la Béragère 603-75-93

Mme LANG, 40, rue du Mont-Valérien 603-60-99  
Mme MAHE, 12, avenue du Général-Leclerc 825-23-43  
Mme MASSON, 36, avenue du Général-Palissy 602-24-28  
Mlle MENARD, 71, rue de Buzenval 603-62-63  
Religieuses du SACRE-COEUR, 6, place de Ville 605-59-73



Mme SOUSTIEL, 24, parc de la Bérangère 603-69-60  
 Mlle COLLINET, Sage-femme, 6, r. de la Porte-Jaune 605-59-86  
 Mme TRONCHON, 11, rue du Mont-Valérien 603-67-42  
 Mme KORIDI, 98, rue Sévin-Vincent 603-81-50

#### CLINIQUE D'ACCOUCHEMENT

Mlle COLLINET, Sage-femme, 6, r. de la Porte-Jaune 605-59-86

#### KINESITHERAPEUTES - MASSEURS

M. BELPOMM-HAAS, 128, avenue du Maréchal-Foch 603-80-11  
 M. BOIVIN, 22 bis, rue Dailly 602-00-45  
 M. BOUCHON, 11, rue Beausoleil 603-63-49  
 M. CAENEN, 19, avenue de Longchamp 604-37-39 - 605-39-03  
 M. DE CAMBRY, 20, parc de Béarn (1, avenue Chevrillon) 605-80-53  
 M. CLIMAUD, 16, avenue de Longchamp 602-21-07  
 M. DAVANNE, 187, boulevard de la République 603-85-45  
 M. GUYONNET, 101, boulevard de la République 603-66-11  
 M. JACQUIER, 6, rue E.-Verhaeren 605-43-90  
 M. LESNE, 187, boulevard de la République 603-86-30  
 M. MONTEL, 45 bis, avenue Belmontet  
 M. VEILLERANT, 27, rue Gounod 604-34-59  
 CABINET DE REEDUCATION FONCTIONNELLE, 160, boulevard de la République 603-63-20

#### LISTE DES CHIRURGIENS DENTISTES DE SAINT-CLOUD

M. BESSIS, 272, boulevard de la République 605-83-00  
 M. BONNEFONT, 150, boulevard de la République 408-87-59  
 M. BOUSSAND, 101, boulevard Sénard 605-44-75  
 M. BOYNTON-PESCHOT, 12, rue Gounod 605-77-84  
 M. BRAMI, 175, boulevard de la République 408-84-55  
 M. CASTILLE, 2, parc de Montretout 605-68-27  
 M. FAYE-GARRIGUES, 60, boul. de la République 605-30-06  
 M. GEY-COUDRAIN, 35, rue du Mont-Valérien 408-68-53  
 M. GUYONNET, 16, rue de Montretout 605-58-94  
 M. LORENZI, 101, boulevard de la République 605-50-37  
 M. MAURIN, 16, avenue de Longchamp 408-92-75  
 M. NIDA, 80 bis, rue Henri-Régault 408-79-69  
 M. SOUCY, 1, parc de la Bérangère 408-77-20  
 M. WILLIOT, 23, rue du Mont-Valérien 408-68-46

#### LISTE DES MEDECINS DE SAINT-CLOUD

##### GENERALISTES

Dr BELLAICHE, 175, boulevard de la République 603-84-52  
 Dr BENOIST, 6, avenue de Longchamp 825-61-61  
 Dr BRESLER, 4, avenue Caroline 603-76-28  
 Dr DERVILLE, 76, boulevard de la République 605-49-56  
 Dr GODARD, 24, rue Armangaud 605-49-06  
 Dr JANIN, 5, parc de Béarn 604-29-86  
 Dr LOUIN, 4, avenue Foch 605-40-44  
 Dr LOUVET, 21, parc de Montretout 605-30-01  
 Dr MAY-FOUGEROUSE, 1 bis, av. Général-Leclerc 605-44-21  
 Dr ROMANI, 9, rue Pasteur 825-70-60  
 Dr SEMELAIGNE, 1, avenue de la Pommeraie 605-33-04

##### SPECIALISTES

**Biologiste**  
 Dr MICLEA, 3, parc de la Bérangère 603-73-60  
**Cardiologue**  
 Dr PICAT, 115, boulevard de la République 603-82-03  
**Gastro-entérologue**  
 Dr HAAS, 37, avenue du Maréchal-Foch 605-51-53  
**Gynécologue-accoucheur**  
 Dr BERTRAND, 19, rue Armangaud 605-63-72

Dr PHILIPPE, 40, rue du Mont-Valérien 603-72-23  
**Ophthalmologiste**  
 Dr DENEUVILLE, 33, rue des Tennerolles 605-56-79  
 Dr SAVARY, 12 place de l'Eglise 605-75-60  
**Pédiatre**  
 Dr CARLI, 40, rue du Mont-Valérien 603-66-56  
 Dr DEFRAVOUX, 67, rue de Buzenval 603-70-40  
 Dr MENDY, parc de Béarn, 36, rue Dailly 825-66-16  
**O.R.L.**  
 Dr BATOUT, 20, rue Dailly 602-17-50  
**Psychiatre**  
 Dr GENDROT, 10, rue Coutureau 605-41-88  
**Radiologue**  
 Dr SAVARY, 12, place de l'Eglise 602-02-02 - 602-01-91  
**Stomatologiste**  
 Dr CLAVIER, parc de Béarn, 36, rue Dailly 825-66-16  
**Chirurgien**  
 Dr ISSERLIS, 10, rue de Buzenval 603-66-00  
 CLINIQUE DU VAL-D'OR, 16, rue Pasteur 602-59-66  
 Dr ALMOSNI  
 Dr MUGICA  
 Dr TOTY, chirurgien  
 Dr LAZARUS, chirurgien  
 Dr HERTZOG Etienne, radiologue  
 Dr SAVART, radiologue  
 Dr HERBEAU, anesthésiste

## A noter...

**Le Docteur Marc SAVARY, électroradiologiste,**  
**Le Docteur Marie-Thérèse SAVARY, Ophthalmologiste,**  
 12, place de l'Eglise, 92 - SAINT-CLOUD, prient leurs clients de bien vouloir noter leurs nouveaux numéros de téléphone: 602-02-02 — 602-01-91

**Le Docteur Chantal MESLAY, 2, rue des Villarmains et 9, rue du Mont Valérien, Tél. : 825-29-02, ouvre un cabinet de dermatologie - allergologie, à partir d'Avril 1972.**

**Mlle VOUTERS, 2, parc de la Bérangère à SAINT-CLOUD, ouvre un cabinet d'orthophoniste (correction des défauts d'élocution) son numéro de téléphone est : 603-82-27.**

#### CHANGEMENT DE NUMERO DE TELEPHONE

La direction des Télécommunications de Paris nous signale que pour des raisons techniques la ligne téléphonique 605-67-12 desservant la borne d'appel taxis, en service place Joffre, a été dénumérotée et fonctionne sous le numéro 602-67-32.

#### CRECHE DEPARTEMENTALE

Une crèche départementale vient de s'ouvrir à SURESNES, 20, rue Cosson, à proximité de Saint-Cloud (Pompes Guinard). Elle accueille déjà des enfants de Saint-Cloud et fonctionne, pour le moment uniquement pour les tous jeunes enfants. Vu le petit nombre de places possibles pour chaque commune limitrophe les réservations se font pour les enfants à naître à partir de juillet 1972 et pour les mères habitant les quartiers de Saint-Cloud bordant Suresnes. Mamans de Saint-Cloud qui remplissez ces conditions prenez rendez-vous, dès maintenant avec la directrice de la crèche (506-16-69) pour retenir votre place.

#### PENSEZ DES MAINTENANT AUX VACANCES DE VOS ENFANTS

Le centre alpin municipal de Tamié sera ouvert en juillet et août et les modalités d'inscription seront communiquées en temps utile. Mais le nombre de places à Tamié étant limité, d'autres possibilités de séjour sont offertes. Des places ont été réservées pour les enfants de Saint-Cloud dans différentes colonies : à la mer, la montagne, la campagne, randonnées en bicyclette, le prix

(Suite page 20.)



des séjours étant toujours intéressants. Pour les enfants de 4 à 6 ans dont la mère travaille, 15 places ont été réservées en Ile-et-Vilaine pour juillet (prix du séjour : 250 F.).

Pour les enfants de 6 à 14 ans : grande variété pour juillet et août.

**RENSEIGNEMENTS** : à la Mairie, Mme MOREAU, conseiller municipal reçoit tous les lundis de 9 h à 11 h. et les samedis sur rendez-vous.

## LA VIE DES ASSOCIATIONS

### ECOLE DE MUSIQUE DE SAINT-CLOUD

#### AUDITION DU 18 MARS

L'Auditorium de l'Ecole Américaine s'est avéré trop petit pour accueillir les 500 personnes venues manifester leur sympathie à 120 élèves (sur 400 que compte l'Ecole) qui participaient à l'audition.

Après le mot de bienvenue du Président, M. DE PLINVAL, M. DEHAN, Directeur Pédagogique, présentait les principaux cours avec leurs professeurs :

Mme LERAY-SAVARY et ses « Oiseaux » (5-7 ans) fit rythmer allègrement des chansons enfantines.

M. CADORET initia l'assemblée à la méthode active Orff avec son orchestre de jeunes enfants aux sonorités agréablement inattendues.

M. CAYZEELE démontra que la clarinette était aussi un instrument féminin; on put ensuite apprécier la maturité de deux élèves dans un duo parfaitement enlevé.

M. DELOYE avec ses élèves, puis M. DEHAN avec un groupe d'adultes et des élèves de Mme RITCHIE et de Mlle RENHAS firent la preuve que la flûte à bec permettait de constituer des ensembles parfaitement harmonieux dans un registre médiéval, moderne, classique ou folklorique.

Mme BRIANCON réunit les cours de solfège, de flûte à bec et les deux chorales enfantines dans une suite d'exécutions vocales très appréciées.

Dans la deuxième partie du programme d'autres instruments à vent étaient particulièrement bien représentés : jeunes élèves de hautbois de M. DARAUX, trompettistes aux sonorités déjà bien affirmées de M. VASSE, flûte traversière de M. BAGUERRE avec un merveilleux Andante de Mozart.

Après un quatuor de guitare, M. DUPIN dirigeait d'une manière magistrale trois morceaux destinés à un ensemble de douze percussionnistes (vibraphone, xylophone, caisses claires, toms, etc...) d'une inspiration résolument moderne qui réunit dans un commun enthousiasme toutes les générations de l'auditoire qui exigea la reprise du dernier morceau.

De tels résultats d'ensemble n'ont été rendus possibles que par un travail assidu et régulier dans tous les cours. En particulier dans les cours de solfège de Mme ACKERMANN, Mme DEHAN, Mlle JALADIS, Mme RENAULT pour la percussion, Mme WALLEY et Mme MARTINELLI-GLEMEIN qui, au cours de l'audition, mit avec tant de modestie son talent de pianiste au service des instrumentistes et des chorales.

Le public se retirait alors heureux : l'Ecole de Musique de Saint-Cloud avait suscité en cet après-midi une union de tous; élèves, parents, professeurs, administrateurs, notabilités locales, dans une ambiance chaleureuse et amicale.

#### DES CONCERTS A SAINT-CLOUD

Depuis le mois de février, deux associations « Les Amis de l'Orgue » et « L'Ecole de Musique » ont été chargées par la Municipalité d'organiser des concerts à SAINT-CLOUD. La

réunion d'un certain nombre de personnes faisant ou ne faisant pas partie de ces associations a permis de dégager les idées suivantes :

#### Les concerts de SAINT-CLOUD

— Ne sont pas faits pour concurrencer les concerts parisiens, mais plutôt pour les compléter.

— Ils peuvent être l'occasion de mieux connaître la musique de toutes les époques, depuis le moyen-âge jusqu'à nos jours.

— Ils doivent permettre au public de s'initier progressivement à tous les styles, notamment par des rencontres avec les musiciens, surtout pour les répertoires dont l'abord présente des difficultés particulières.

— Ils doivent être ouverts à tous, grâce à des prix de places raisonnables. Le prix de ces places a été fixé à 7 et 14 F. Le demi-tarif soit 7 F est prévu pour les jeunes. La location sera ouverte pendant la semaine précédant le concert et jusqu'au jour même du concert à 16 h :

— Mairie (bureau de l'hôtesse),

— Librairie Balisson (place de l'Eglise),

— Librairie des Jeunes, 80, boulevard de la République,

— Toute la Musique, 80, boulevard de la République,

— Le Val-d'Or à la page, 55, rue du Mont-Valérien,

— Librairie Toussaint, 25, rue du 18-Juin.

— Leur accès doit être facilité aux jeunes par un tarif spécial et par des concerts d'initiation en fin d'après-midi.

— Dans certains cas, il faudra prévoir un service de cars dans SAINT-CLOUD.

— Nous souhaitons aussi travailler à l'établissement et à la diffusion d'un programme annuel des concerts prévus dans notre commune, y compris pour ceux qui s'adressent plus particulièrement aux jeunes : jazz, etc...

— Un des premiers objectifs sera la remise en état du grand orgue de Gounod à l'église du Centre (concert du 12 mars).

\*\*

D'une façon plus générale, la musique pourra être l'occasion de rencontres entre les Clodoaldiens, que ce soit simplement pour écouter les artistes invités, ou pour parler avec eux de ce qu'ils jouent, ou encore de leur métier. D'autres rencontres pourraient permettre peu à peu aux nombreux musiciens amateurs de notre ville de **faire** de la musique ensemble (1), afin de développer les chorales et les ensembles instrumentaux à SAINT-CLOUD; tout ceci est la suite logique du développement des activités musicales dans la commune, et offrira à nos enfants un cadre vivant pour leur propre activité musicale.

Nous souhaitons, pour conclure, que beaucoup nous aident dans cette tâche, de différentes manières, notamment par leurs suggestions, qui seront toutes étudiées, par leur aide (publité, par exemple : si vous êtes mécontents, dites-le nous; si vous êtes satisfaits, dites-le à vos amis), etc... par leur présence aux concerts.

M. l'Inspecteur général BRUNAU

Président de la Cité Internationale des Arts, membres des Amis du Grand Orgue.

M. D'ALENÇON

Secrétaire de l'Ecole de Musique.

M. DE CASTELET

Trésorier des Amis du Grand Orgue.

M. DEHAN

Professeur d'Education Musicale,

Vice-président de l'Ecole de Musique.

(1) Cf. le livre de Michel BRIQUET « Faire de la musique ». Ed. Ouvrières.



Mme MARTINELLI-GLEMEIN  
Pianiste.  
Mlle JALADIS  
Professeur d'Education Musicale.  
M. LAFFONT  
Professeur d'Education Musicale,  
Altiste à l'Orchestre de Paris.  
Mme LE CHEVALIER  
Trésorière de l'Ecole de Musique.  
M. MAGDO  
Directeur de l'Ecole des Côteaux.  
Mme MILLET  
Artiste lyrique.  
M. DE PLINVAL  
Président de l'Ecole de Musique.  
M. REMOND  
Membre des Amis du Grand Orgue.

#### Prochains concerts

Jeudi 13 avril à 21 heures  
Trio PASQUIER et Jean DOYEN, pianiste  
Œuvres de MOZART, BOCCHERINI, FAURE  
Concert d'initiation à 18 heures  
Le violoncelle  
Mercredi 17 mai à 21 heures, église du Centre  
Ensemble vocal Patrice HOLINER  
Missa Choralis de F. LISZT

#### ARTS ET LOISIRS DE SAINT-CLOUD COURS D'HISTOIRE DE L'ART

##### PROGRAMME DES MOIS D'AVRIL, MAI, JUIN

**18 avril** PANORAMA DE LA SCULPTURE depuis le début du XX<sup>e</sup> siècle à nos jours, par Mme ROBIN, chargée de conférences au Musée du Louvre.  
**25 avril** LA CERAMIQUE aux XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles, par Mlle FAY, Conservateur au Musée National de Sèvres.  
**3 mai** **Mercredi.** Visite conférence au Musée de Sèvres (se faire inscrire).  
**9 mai** « LES FAUVES », par Mme BLAMONT, chargée de conférences au Musée du Louvre.  
**16 mai** LE MANIERISME, par Mme EGLER, conférencière des Musées Nationaux.  
**23 mai** ATHENES, par Mme BOUCHER, ancienne élève de l'Ecole du Louvre.  
**30 mai** LES FETES A VERSAILLES, par Mlle CONSTANS, Conservateur au Château de VERSAILLES.  
**7 juin** **Mercredi.** Visite conférence LES JARDINS DU CHATEAU DE VERSAILLES (se faire inscrire).

#### REPRISE DES CONFERENCES AU DEBUT DU MOIS D'OCTOBRE 1972 au cinéma LE REGENT

11, rue Gaston-La Touche à SAINT-CLOUD  
Abonnement annuel : 20 F - Prix de la conférence : 5 F  
Renseignements : 45, quai Carnot, 92 - SAINT-CLOUD

#### MAISON DE L'AMITIE

La Maison de l'Amitié tient à remercier les nombreux industriels de SAINT-CLOUD qui, en faisant don de matériel important ont contribué pour une large part à sa mise en route. Elle a ainsi pu réunir pour ses locaux place Silly et

98, rue de la Porte-Jaune : bureaux, fauteuils, chaises, armoires métalliques, bibliothèque, machine à photocopier, machine à ronéotyper, fichiers, lampes, tables de conférences, etc...  
Qu'ils en soient ici publiquement remerciés.

#### MONITEUR D'ALPHABETISATION

L'A.S.T.I. SAINT-CLOUD (Association de solidarité avec les travailleurs immigrants) a toujours grand besoin de moniteurs pour assurer des cours d'alphabétisation.

Une formation préalable sera prévue à SAINT-CLOUD pour les débutants.

Pour tous renseignements s'adresser :

— de 9 h 30 à 17 h 30 à la permanence de la Maison de l'Amitié, 6, place Silly (2<sup>e</sup> étage). Tél. : 602-25-69.  
— Après 17 h 30, téléphoner au 602-16-25.

#### SOCIETE DE LA LEGION D'HONNEUR

Les membres du Comité de SAINT-CLOUD, se sont réunis le 22 janvier, chez leur nouveau Président, M. le Colonel BRUNAU, Inspecteur général honoraire des Bâtiments nationaux.

Etaient présents : MM. HARDOUIN, Président honoraire; Colonel BRUNAU, Président; Colonel GUENIN et J. LORIN, Vice-présidents; FABRY, secrétaire; AUGER, Trésorier; MAILLET, ROUBAULT et Dr VALENTIN, membres.

Entre autres décisions importantes, relatives aux diverses activités sociales à prévoir, il fut question d'intensifier la propagande qui s'impose, notamment en organisant des manifestations, conférences ou sorties où seraient invités tous les adhérents avec les Légionnaires qu'ils pourraient connaître dans leurs relations, multipliant ainsi utilement les contacts individuels.

Il fut souligné le succès qui s'annonce pour le déjeuner amical prévu le 30 janvier. Le Secrétaire A. FABRY qui l'organise a déjà enregistré plus de 50 adhésions de Légionnaires, de Médailleurs Militaires et de membres de l'Union Nationale des Combattants. Une Croix de Chevalier de la Légion d'Honneur, sera remise officiellement à M. F. BELTRAND, Médaille Militaire, nouvellement nommé.

Enfin il fut confirmé que l'adhésion du Comité de la Légion d'Honneur sera présentée au Comité d'Entente des Associations d'Anciens Combattants de SAINT-CLOUD à sa prochaine réunion.

#### ASSOCIATION P.A.C.T. DE SAINT-CLOUD

L'association a pour but d'apporter par tous les moyens une aide aux occupants de logements défectueux de la commune, désirant améliorer leurs conditions d'habitation.

— Amélioration de logements au profit des personnes âgées,  
— Restauration et équipement de logements,  
— Mise en état d'habitabilité.

L'association est ouverte à toute personne préoccupée du problème du logement à Saint-Cloud et pouvant apporter une aide sous quelque forme que ce soit.

Pour tous renseignements :

M. B. DELALLE. Tél. : 603-85-81  
ou Maison de l'Amitié, 2, place Silly. Tél. : 602-25-69.

#### U.N.A.F.A.M. LA MALADIE MENTALE ET LA FAMILLE

Dans de précédents numéros de ce bulletin, nous vous avons déjà parlé de l'U.N.A.F.A.M.

(Suite page 22.)



Cette association (reconnue d'utilité publique) s'efforce de réunir les familles de malades ou anciens malades mentaux, afin de venir en aide aux parents éprouvés et désorientés. De même, sont les bienvenus parmi nous les amis de ces familles et toutes les personnes qui, mesurant la gravité de ces problèmes, désirent aider l'U.N.A.F.A.M. à atteindre ses buts.

Par le nombre de ses adhérents, chaque jour plus important, l'U.N.A.F.A.M. peut alerter les pouvoirs publics sur toutes les questions concernant la maladie mentale, qui frappe tous les milieux sans distinction.

#### QUE TROUVEREZ-VOUS PARMIS NOUS ?

De la bonne volonté, un esprit d'entraide, de l'amitié et le désir profond de comprendre et de soutenir les plus défavorisés d'entre nous.

#### QUE POUVONS-NOUS OBTENIR ENSEMBLE ?

— Un plus grand nombre d'hôpitaux spécialisés ou de sections spécialisées en neuro-psychiatrie dans les hôpitaux actuels.

— Des services de réadaptation auprès de tous ces établissements, afin que les malades traités puissent être rapidement réinsérés dans la vie courante.

— De plus nombreux spécialistes des maladies mentales, afin que plus de malades puissent être traités à domicile.

— Des ateliers protégés, pour offrir aux malades stabilisés une activité en rapport avec leurs possibilités.

— Des foyers de post-cure pour ceux qui ne peuvent pas encore reprendre une activité régulière.

Pour tout cela, il faut lutter ! La maladie mentale, comme la variole, la diphtérie, la poliomyélite, la tuberculose, doit être combattue. Grâce aux progrès rapides de la médecine et de la pharmacie, TOUS LES ESPOIRS SONT PERMIS.

#### COMMENT POUVEZ-VOUS NOUS AIDER ?

En nous faisant connaître vos suggestions sur ces problèmes et en adhérant à l'UNION DES FAMILLES DE MALADES MENTAUX ET DE LEURS ASSOCIATIONS, U.N.A.F.A.M., SECTION DES HAUTS-DE-SEINE, 11, rue Tronchet, PARIS (8<sup>e</sup>). Tél. : 265-07-60.

Permanence : au siège de l'Association, chaque mercredi, de 14 h 30 à 17 h 30.

### UNION DES VIEUX DE FRANCE SECTION DE SAINT-CLOUD

L'assemblée générale s'est tenue le 18 mars au réfectoire du Centre culturel de la rue Hébert.

Après une allocution de bienvenue et le rapport financier, le président présenta un spectacle de variétés qui fut aussi apprécié que le goûter qui fut servi par les membres du bureau.

Tous les participants se séparèrent après un après-midi agréablement passé, le spirituel et le matériel étant judicieusement dosés.

Pour tous renseignements sur l'Union des Vieux de France, adressez-vous à la Maison de l'Amitié ou au siège de l'Association chez M. DURSUS, 20, rue du 18-Juin.

### CERCLE FEMININ D'AMITIE EUROPEENNE

Au cours de ce premier trimestre de l'année 1972, les adhérentes du Cercle Féminin d'Amitié Européenne se sont retrouvées nombreuses dans la salle Goethe, mise obligeamment à leur disposition, depuis quelque temps déjà, par M. HELLINGER, Directeur de l'Ecole Allemande, pour les habituelles conférences mensuelles.

En janvier, M. GOUZY, directeur politique de « L'Europe en formation », brossa un tableau fort documenté des « nouveaux partenaires de la Communauté européenne tels qu'ils se présentent ».

En février, M. SAINT-MARC, Ecrivain, Conseiller à la Cour des Comptes, parla du problème angoissant de la pollution et des possibilités d'une « politique européenne de la nature » pour tenter de la minimiser.

En mars, la conférence culturelle de l'année eut pour sujet « la restauration du château de Versailles » brillamment exposée par son Conservateur M. LEMOINE et agrémentée de diapositives.

Dès mars également, préparation active de la réception, prévue fin avril, des Cercles FRASCATI et de COURTRAI (ceux de BAD-GODESBERG et de MAIDENHEAD étant représentés par leurs Présidentes), en tout trente et une dames italiennes et belges, chacune accueillie au sein d'une famille Clodoaldienne durant quatre jours. Au cours d'un programme chargé, M. FOURCADE, Maire de SAINT-CLOUD, leur fera l'honneur de les recevoir, ainsi que leurs hôtes, en l'Hôtel de Ville, tandis qu'à l'Ambassade d'Italie, sera remise officiellement à Mme CLEMENT, Présidente générale, la Croix d'Officier dans l'Ordre du Mérite de la République Italienne.

### INFORMATION FAMILIALE

#### Au service des mamans.

Nous rappelons aux familles de Saint-Cloud qu'une Association « L'AIDE AUX MERES » est prête à les aider dans leurs difficultés passagères.

Plus particulièrement au moment des naissances, maladie de la mère et cas d'embarras divers.

Faites appel au 605-36-67.

### LE COMITE.

### LIONS CLUB

Délibération de l'Assemblée du 13 mars 1972 en vue de l'élection du nouveau bureau.

Pour l'exercice 1971-1972, ont été élu :

#### Président :

M. Claude HAYE

#### Vice-présidents :

M. Jacques FROUIN

M. François AUCLIN

M. Charles DE ROVIN

#### Secrétaire :

M. François PLANCHE

#### Trésorier :

M. François AUCLIN

### COMITE D'ENTENTE DES ASSOCIATIONS D'ANCIENS COMBATTANTS DE SAINT-CLOUD

La nouvelle composition du Comité d'Entente des Associations d'Anciens Combattants de Saint-Cloud est la suivante :

#### Président :

M. CATALANO

#### Vice-présidents :

M. SAMSON

M. COLMAR

M. CHANTREL

#### Secrétaire :

M. DARFEUILLE

#### Trésorier :

M. RIBIERE

#### Porte-drapeau :

M. WINTER



**ASSOCIATION AMICALE DES MUTILES, PRISONNIERS  
DEPORTES, VEUVES, VICTIMES DE LA GUERRE  
ET ANCIENS COMBATTANTS  
SECTION DE SAINT-CLOUD  
14, rue des Ecoles, SAINT-CLOUD**

Permanence tous les dimanches de 9 h 30 à 11 h 30.  
Retraités combattants, cartes combattants, veuves, ascen-  
dants. Tous renseignements utiles concernant vos droits.

**COMPOSITION DU BUREAU POUR L'ANNEE 1972**

**Président d'honneur :**  
M. GALLIANI

**Présidentes d'honneur :**  
Mme PRESSET  
Mme FABRIZY

**Président actif :**  
M. CATELAIN

**Vice-présidents :**  
M. LUIGI  
M. COLMARD

**Secrétaire :**  
M. TONNELIER

**Secrétaire adjoint :**  
M. MESME

**Trésorier :**  
M. DESJACQUES

**Trésorier adjoint :**  
M. PROST

**Porte-drapeau :**  
M. BOMBLE

**Membres du bureau :**  
MM. PLASSAIS, LOR, BUCHOU, LIBMOND, MOREAU,  
GUERIN, JOUANIQUE, FRANCILLON

**FEDERATION NATIONALE DES DEPORTES, INTERNES,  
RESISTANTS ET PATRIOTES**

Assemblée générale,

C'est le dimanche 16 janvier 1972 que les rescapés des camps d'extermination et les familles de nos camarades disparus de la Résistance et de la Déportation de notre section de Saint-Cloud Garches, se sont retrouvés au Centre culturel, salle Gounod, pour leur Assemblée générale.

L'assemblée présidée par Paul SAMSON, écouta avec une attention soutenue l'exposé de notre président départemental Edmond VOIZARD, rendant compte de l'activité de l'association pour l'année 1971, activité qui s'inscrit dans le cadre de l'action générale de notre Fédération.

On évoque la vente de l'ouvrage « La déportation » couronné par l'Académie des Sciences morales et politiques. Nos amis Francine et Jean TEHET méritent à ce sujet nos plus chaleureuses félicitations, ils ont atteint en effet le chiffre impressionnant de 157 ouvrages vendus.

Le bilan financier présenté par notre trésorier Wladimir IVANOF atteste lui aussi par le chiffre atteint (près de 10.000 F) de la vitalité de notre association, qui accueille dans ses rangs tous ceux qui, sous l'occupation allemande, furent victimes de l'internement, de la déportation, tous les Résistants et les Patriotes qui luttèrent partout et par tous les moyens pour la libération de notre pays et par voie de conséquence, les familles de ceux de nos camarades qui sont tombés dans le combat.

Mais les travaux de notre Assemblée ne pouvant se terminer sans une récréation, le moment était venu d'accueillir nos invités.

M. Jean-Pierre FOURCADE, Maire de Saint-Cloud, nous fit l'honneur de sa présence, nous assurant de son appui.

Etaient également présents : MM. les Présidents des associations d'Anciens combattants de Saint-Cloud.

Le bureau fut réélu à l'unanimité :

**Présidents :** Paul SAMSON pour Saint-Cloud, 210, boul. de la République, Tél. : 603-81-10.

Jean TEHET pour Garches, 8, résidence Foch, Tél. : 970-10-29.

**Secrétaire :** Edmond VOIZARD, 27, rue Pasteur. Tél.: 605-69-93.

**Secrétaire adjointe :** Valérie GUETTA, 1, rue du 19 Janvier à Garches. Tél. : 970-09-73.

**Trésorier :** Wladimir IVANOF, 96, av. Foch. Tél. : 603-83-38.

**La commémoration de la « Journée Nationale à la mémoire des Héros et des Martyrs de la Déportation » aura lieu cette année le dimanche 30 avril, place Charles de Gaulle.**

(Pour tous renseignements, consultez les affiches officielles).

**DECLARATIONS D'ASSOCIATIONS**

13 décembre 1971. Déclaration à la préfecture des Hauts-de-Seine. Le Comité intercantonal de secours aux lépreux de Saint-Cloud, Garches, Vaucresson, Meudon, Sèvres, La Celle, Saint-Cloud change son titre, qui devient : **Comité Hauts-de-Seine-Nord de secours aux lépreux**. Siège social : Mairie de Saint-Cloud.

Service Documentation (MM)  
Saint-Cloud, le 28 décembre 1971.

**Document :** J.O. n° 51 du 1<sup>er</sup> mars 1972.

15 février 1972. Déclaration à la préfecture des Hauts-de-Seine : **Relais Culturels**. Objet : faire prendre conscience aux personnes, jeunes et adultes, de la diversité des cultures par des rencontres et voyages en groupes. Siège social : 40, rue du Mont-Valérien, Saint-Cloud.

Saint-Cloud, le 1<sup>er</sup> mars 1972. (MM)

**Document :** J.O. n° 8 des 10 et 11 janvier et n° 12 du 15 janvier 1972.

1) 20 décembre 1971. Déclaration à la préfecture des Hauts-de-Seine. **Centre Européen d'Organisation Scientifique des Affaires**. Objet : contribuer au développement de l'esprit d'organisation scientifique dans le monde francophone par l'enseignement, le conseil et tous moyens appropriés : répandre les nouvelles techniques de gestion et d'organisation du travail ; venir en aide par tous moyens aux membres de l'association. Siège social : 175, boulevard de la République, Saint-Cloud.

2) 27 décembre 1971. Déclaration à la préfecture des Hauts-de-Seine. **Perspectives et réalités Hauts-de-Seine-Ouest**. Objet : étude des problèmes politiques, économiques et sociaux. Siège social : 21, avenue de la Pommeraie, Saint-Cloud.

Saint-Cloud, le 17 janvier 1972.  
Service Documentation.

**Document :** J.O. n° 49 du 27 février 1972.

11 février 1972. Déclaration à la préfecture des Hauts-de-Seine. **Comité d'action de l'Union Nationale des Etudiants de France de l'Ecole normale supérieure de Saint-Cloud**. Objet : être la structure de base de l'U.N.E.F. à l'Ecole normale supérieure de Saint-Cloud. Siège social : Ecole normale supérieure, 2, avenue Pozzo-di-Borgo, Saint-Cloud.

(Suite page 24.)



Saint-Cloud, le 29 février 1972 (MM)

**Document** : J.O. n° 29 du 4 février 1972.

19 janvier 1972. Déclaration à la préfecture des Hauts-de-Seine. **Jeune Chambre économique des Hauts-de-Seine**. Objet : former ses membres à la prise de responsabilité civique ; promouvoir l'étude ; favoriser la compréhension et susciter la solution de problèmes d'intérêt général ayant trait à la vie locale, nationale, européenne et internationale parmi les hommes et femmes assumant des responsabilités professionnelles, sociales et économiques. Siège social : 10, parc de Béarn, Saint-Cloud.

**Document** : J.O. n° 21 du 26 janvier 1972.

30 décembre 1971. Déclaration à la préfecture des Hauts-de-Seine. L'association **Rotary-Club de Saint-Cloud** transfère son siège social du 23, rue d'Orléans, Saint-Cloud à la villa Henri-IV, 43, boulevard de la République, Saint-Cloud.

7 janvier 1972. Déclaration à la préfecture des Hauts-de-Seine. **Centre d'études internationales pour la préservation de la vie et la protection de la nature**. Objet : promouvoir et soutenir tous organismes et actions tendant à la préservation de la vie, notamment sous forme d'études et recherches biologiques et médicales ; tous moyens de protection de la nature en vue du maintien de la santé physique et mentale, et toutes méthodes de prévention y afférent. Siège social : 29, rue du Mont-Valérien, Saint-Cloud.

## Sports

### RESULTATS DES EPREUVES DE SKI PASSEES A L'ISSUE DU STAGE D'ENTRAINEMENT DE FEVRIER 1972

Nombre d'enfants ayant effectué le stage : 39.

1<sup>re</sup> étoile : 4  
2<sup>e</sup> étoile : 10  
3<sup>e</sup> étoile : 8

### RESULTATS DES EPREUVES DE SKI PASSEES A L'ISSUE DU SEJOUR DES CLASSES DE NEIGE DU 18 FEVRIER AU 18 MARS 1972

Nombre d'enfants ayant été en classes de neige : 52.

#### 1<sup>re</sup> étoile :

ANDRIN, CANY, FICHEBIN, FOURIER, GLIZIERE, JENTEL, MAILLARD, MOLINELLI, PRAQUIN, RODRIGUEZ, TACQUET, HAGNERE, WELFLING, VIDEAU, DARD A I N E, LE NEVE.  
**Total** : 16.

#### 2<sup>e</sup> étoile :

CABATON, CRULS, ENGELHARD, FOURCADE, GUILLERMET, NEVEU, PONS, TONETTI, VIEL, MAUGUE, ROSSET, AUBIN, ROUFF, BAUDIN, GAVARD, ALTMANN, LAMBERT, PAGEIX, LAUDET, LAFONT, LHUILLIER. **Total** : 21.

#### 3<sup>e</sup> étoile :

BABLOT, GENDROT, M U E L, PELLETIER, SAVAGNAC, MILLET, CHAMBERT. **Total** : 7.

### CLUB NAUTIQUE DE SAINT-CLOUD

#### RESUME DE LA REUNION MENSUELLE DU COMITE, TENUE LE 7 JANVIER 1972

Comme c'est maintenant la tradition, notre Président honoraire W.-F. TAYLOR et Madame ont, à leur domicile et pour cette première réunion de l'année, accueilli les membres du Bureau avec toute la gentillesse dont nos Amis sont coutumiers.

Une fois de plus, Madame TAYLOR nous a donné une preuve de sa maîtrise dans la confection des gourmandises et c'est un verre de champagne d'une main et un gâteau de l'autre que les Membres de l'honorable assemblée ont œuvré.

La mémoire de Madame FLAMENT est évoquée : tout le C.N.S.C. adresse à son mari l'un des plus anciens et plus sympathiques Membre du Club, le renouvellement de sa sincère affection.

— Notre Ami Ch. GOSSELIN est venu tout exprès nous apporter son « au revoir » avant son départ en province. Tous nos souhaits et vœux sincères l'accompagnent dans ses entreprises.

— Il est donné lecture de l'article écrit sur le Club pour ses 21 ans et qui doit paraître dans le prochain tirage du Journal de la Ville.

— Le Docteur TOTY, responsable municipal des Sports ainsi que certains de ses collègues ont cette fois, de vive voix, été mis au courant de nos desiderata concernant la participation de la ville : a) financière, b) aux travaux d'aménagement de notre garage. La nouvelle municipalité semble vouloir agir efficacement et, peut-être, rapidement (l'installation de la plate-forme chantier et de son éclairage sont conditionnés par l'exécution du mur de clôture du garage promis par la Mairie).

— Une demande de subvention départementale a été déposée (amélioration de nos installations).

— La prochaine Assemblée Générale se tiendra le 30 Janvier au Centre Culturel de Saint-Cloud. M. TAYLOR est chargé d'obtenir la salle de réunion.

— Ponton d'embarquement : MM. TURPIN et ALBIN étudient son changement ou sa réfection. La descente doit subir de grosses réparations.

— Malgré nombres d'augmentations, il est décidé de maintenir la cotisation sans changement sauf pour l'incidence de la licence FFYV.

— Des dispositions sont prises pour remettre notre Section Canoé-Kayak « à flot »..., après de nombreuses années de sommeil. Tous étudient des suggestions.

— Différentes manifestations publiques sont à l'étude pour 1972, 21<sup>e</sup> anniversaire du C.N.S.C.

### LE GROUPE DE PLONGEE DE SAINT-CLOUD

Spectacle insolite et passionnant, dans la nouvelle piscine de la ville où le « Groupe de Plongée de Saint-Cloud » organisait une soirée d'information sur ses activités.





Au programme de cette manifestation qui réunit plus de trois cents personnes en présence de M. FOURCADE, maire de Saint-Cloud, et de nombreux représentants du Conseil municipal, nous avons remarqué :

— la présentation de divers exercices de plongée par un groupe de plongeurs et de plongeuses du G.P.S.C. : plongeurs, exercices en surface et au fond, etc.

— Diverses démonstrations par l'équipe de France de nage avec palmes, avec une participation très relevée : Francine WERHLE-GOUJON, recordwoman du monde du 200 m ; Jean-Michel OYHENART, champion de France des 200, 400, 800 et 1 000 m ; Michel SOURD ; Alain PIEVE, Alain SCHMEISSER, etc.

Ces démonstrations très spectaculaires furent saluées de nombreux applaudissements, et les temps réalisés tout à fait remarquables : 8''5 aux 25 m avec palmes ou 54'' au 100 m nage libre par exemple.

Enfin, avant la projection d'un excellent film sous-marin et le bouquet d'honneur des membres du G.P.S.C., un sous-marin bi-place Havas fut mis à l'eau et se livra à diverses évolutions très réussies.

## UNION ATHLETIQUE ET SPORTIVE DE SAINT-CLOUD

### PROGRAMME DES REUNIONS DE LA SECTION DE GYMNASTIQUE

#### Mois de mars

— Samedi 11 après-midi : un match amical opposera les benjamins minimes, garçons et filles de Saint-Cloud à ceux du Chesnay et d'Asnières. Ce match aura lieu au gymnase G. Huet.

#### Mois d'avril

— Samedi 22 et dimanche 23 : une équipe de benjamines-minimes, sélectionnée aux dernières épreuves du Kremlin Bicêtre, participera à la demi-finale nationale du championnat de deuxième division à Nantes.

#### Mois de mai

— Les épreuves du critérium et de la coupe des jeunes commenceront le 14 mai pour le niveau régional. Nous ne connaissons pas encore le lieu des épreuves mais nous avons trois gymnastes féminines benjamines minimes engagées au critérium des jeunes.

— Le 28 mai commencera le championnat régional de troisième division. Les premières épreuves sélectionneront un certain nombre d'équipes en vue de la finale régionale qui aura lieu le 11 juin à La Celle Saint-Cloud. Le lieu des premières épreuves n'est pas encore fixé.

#### Mois de juin

— Le 4 juin auront lieu à la fois le challenge de Vigneux et la finale nationale du critérium des jeunes. Nous participerons au premier et nous espérons que nos trois gymnastes, citées ci-dessus, participeront à la finale du critérium.

— Le 11 juin aura lieu la finale régionale du championnat de troisième division (voir 28 mai). Cette finale aura lieu à La Celle-Saint-Cloud.

— Le 17 juin aura lieu le challenge Georges-Huet à Saint-Cloud.

### Championnat départemental 2<sup>e</sup> division le 30 janvier 1972 à Courbevoie

6 équipes engagées

(toutes les équipes II sont des équipes de débutants)

#### Classement :

— Masculins benjamins minimes

6<sup>e</sup> Saint-Cloud I (sur 12)

11<sup>e</sup> Saint-Cloud II (sur 12)

— Masculins adultes

4<sup>e</sup> Saint-Cloud I (sur 8)

8<sup>e</sup> Saint-Cloud II (sur 8)

— Féminines benjamines minimes

1<sup>re</sup> Saint-Cloud I (sur 11)

9<sup>e</sup> Saint-Cloud II (sur 11)

Ces 6 équipes ont été sélectionnées pour le :

### Championnat interdépartemental 2<sup>e</sup> division le 6 février 1972 à la Celle Saint-Cloud

#### Classement :

— Masculins benjamins minimes

9<sup>e</sup> Saint-Cloud I (sur 15)

14<sup>e</sup> Saint-Cloud II (sur 15)

— Masculins adultes

4<sup>e</sup> Saint-Cloud I (sur 11)

11<sup>e</sup> Saint-Cloud II (sur 11)

— Féminines benjamines minimes

2<sup>e</sup> Saint-Cloud I (sur 15)

14<sup>e</sup> Saint-Cloud II (sur 15)

L'équipe I « masculins adultes » et l'équipe I « féminines benjamines minimes » ont été sélectionnées pour le :

### Championnat régional 2<sup>e</sup> division le 20 février 1972 au Kremlin - Bicêtre.

#### Classement :

— Masculins adultes : 12<sup>e</sup> Saint-Cloud.

— Féminines benjamines minimes : 9<sup>e</sup> Saint-Cloud.

Cette dernière équipe a été sélectionnée pour les Inter-régions de Nantes les 22 et 23 avril.

## LE FOOTBALL A SAINT-CLOUD

Dans le domaine sportif, Saint-Cloud est une ville qui peut être fière de posséder un club de football fort de plus de deux cents membres et dont l'équipe fanion dispute depuis le début de la saison le championnat de Division d'honneur de la ligue parisienne de Football, ce qui revient à dire qu'elle est une des rares communes de la Seine, Hauts-de-Seine, Essonne, Seine-Saint-Denis, Val-de-Marne, Val d'Oise, Seine-et-Marne et Yvelines à évoluer à ce haut niveau du football amateur. En effet, il n'existe qu'une douzaine d'équipes de cette valeur pour une population qui dépasse huit millions d'habitants.

(Suite page 26.)



## Divers

De plus, le club aligne en championnat deux autres équipes seniors, une équipe d'anciens et neuf équipes de jeunes, juniors, cadets, minimes, pupilles et poussins.

Les résultats obtenus depuis le début de la saison sont bons dans l'ensemble et nous aimerions qu'ils soient meilleurs encore. Pour y parvenir il serait nécessaire d'obtenir dès la saison prochaine les concours et les aides qui nous manquent.

— La poignée de dirigeants que nous sommes doit être augmentée. Aussi toutes les bonnes volontés qui se présenteront pourront prendre place à nos côtés.

— Ce qui est nécessaire à la vie d'un grand club, c'est l'aide matérielle. Aussi, faudrait-il obtenir des concours privés et que les amoureux de la balle ronde grossissent nos rangs en devenant membres honoraires.

— Ce qui manque encore c'est un public plus nombreux de supporters qui assisteraient à nos rencontres et n'hésiteraient pas à nous suivre dans nos déplacements. Aussi, invitons-nous tous les clodoaldiens sportifs à venir prendre un peu de détente sur nos stades.

Ces conditions primordiales étant remplies - il y en a d'autres certes - nous pourrions encore nous élever dans l'échelle du football et devenir un grand club car nous avons la matière et même les compétences.

Amis sportifs de Saint-Cloud, nous faisons appel à vous. Grossissez nos rangs en choisissant les moyens à votre portée et ensemble nous ferons que notre ville devienne grâce à sa jeunesse, une cité de renom qui servira son commerce et son standing.

Le Comité de l'U.A.S. Saint-Cloud.

## Carnet

### DISTINCTIONS HONORIFIQUES

Nous ne sommes pas en mesure de connaître tous ceux de nos concitoyens qui viennent d'être nommés ou promus dans un Ordre National. Nous nous faisons un plaisir de citer ici ceux dont les noms nous ont été signalés par leurs associations ou par leurs amis. Nous prions les Clodoaldiens que nous semblons, bien involontairement, oublier, de nous excuser. Nous souhaitons être informés aussi complètement que possible et nous remercions dès maintenant ceux qui nous y aideront.

#### LEGION D'HONNEUR

M. DEPLANTE Henri, François, Directeur général technique de la Société Avions Marcel Dassault. Officier du 1<sup>er</sup> janvier 1953 **est nommé au grade de Commandeur** (« J. O. » n° 1 du 1-1-1972 par décret du 24-12-1971).

Mme CROS Edith; M. CAPLAT Guy **sont nommés au grade de Chevalier** (« J. O. » n° 1 du 1-1-1972 par décret du 24-12-1971).

#### ORDRE NATIONAL DU MERITE

MM. BAIS, BATBEDAT Gilbert, BUCK Jean-Claude, FLAVIGNY Christian, LEFEVRE Pierre, LEFRANC Robert, LUXO Armand, MENIER Jacques **sont nommés au grade de Chevalier** (« J. O. » du 10-12-1971, par décret du 7-12-1971).

#### ARTS ET LETTRES

M. Marcel CARNE **est nommé au grade de Commandeur** (par arrêté ministériel des Affaires Culturelles du 24-11-1971).

### MEMORIAL DU GENERAL DE GAULLE COLOMBEY-LES-DEUX- EGLISES

En 1954, le Général DE GAULLE disait à un journaliste : « Voyez-vous cette colline ? C'est la plus élevée. On y édifiera une Croix de Lorraine en granit quand je serai mort. Et de partout on pourra la voir. »

Dix-sept ans après, à l'appel du Comité National du Mémorial du Général DE GAULLE, douze architectes étaient conviés à concourir pour l'édification du monument.

Après une entrevue avec le Colonel F. BRUNAU, Architecte, Prix de Rome et Inspecteur Honoraire des Bâtiments Civils et Palais Nationaux, deux jeunes Clodoaldiens, Jean-François BODIN et Jean-Louis ROUSSEL, Elèves à l'Ecole Nationale Supérieure des Beaux-Arts, se décidèrent à poser leur candidature auprès du Comité National. Nous tenons à féliciter ces deux jeunes pour leur excellent classement.

### AVIS TRES IMPORTANT

#### C I M E T I E R E

Dans le cadre de la législation en vigueur, il est actuellement procédé à la reprise des concessions perpétuelles ou centénaires à l'état d'abandon dans le cimetière communal de St-Cloud, avenue Foch.

Un constat d'abandon a été fait le 11 avril 1972 à 9 heures uniquement pour les perpétuelles.

Prière de consulter la liste de ces concessions :  
à la Mairie (bureau Etat-Civil);  
à la porte du cimetière (et auprès du gardien).

Les concessions frappées par cette loi, sont celles à l'abandon qui ont plus de **TRENTE ANS d'existence et dont la dernière inhumation remonte à plus de 10 ans.**

Un second constat aura lieu dans 3 ANS.

### MATINÉE THÉÂTRALE AU LYCÉE

Il y avait foule samedi 26 février après-midi dans le réfectoire du lycée Florent Schmitt. Des parents, des enfants, des jeunes gens, tous étaient venus applaudir les étudiants qui avaient mis en scène des sketches nombreux et variés.



« La folle méprise ». Pièce moderne écrite par J.-P. Mongrand, élève de 2<sup>e</sup> au lycée.

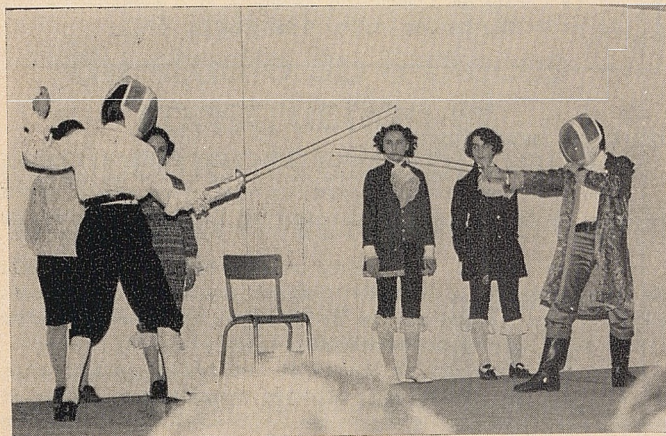


C'était d'abord « Les fables de La Fontaine » mimées par les élèves de sixième, sous la houlette de leur professeur de français. Venaient ensuite « Les Mathématiques Modernes » ou les cinquantième montrèrent un tempérament de comiques chevronnés.

Puis, acteur et auteur tout à la fois, Jean-Pierre Mongrand, un étudiant de seconde, nous amusa avec une pièce digne des meilleures comédies de boulevard... et de ses interprètes.

Enfin, une adaptation du « Bourgeois Gentilhomme » vivante, bien enlevée, où alternaient les danses, les chœurs et les sketches. Les costumes étaient splendides, bravo aux mamans couturières.

Bravo aussi aux organisateurs, aux professeurs du lycée ou de cours privés de Saint-Cloud, que nous encourageons à recommencer pour notre plaisir de spectateurs et probablement pour celui des acteurs.



« Le Bourgeois gentilhomme ».

### BIBLIOTHEQUE POUR TOUS

Dans le cadre de l'Année Internationale du Livre organisée par l'UNESCO, un concours d'affiches est ouvert aux adultes et aux enfants sur le thème :

#### LE LIVRE, REGARD SUR LA VIE

Pour tous renseignements, s'adresser :

**Bibliothèque pour Tous**

8, Place du Pas

Ouverture : 10 h à 12 h — 16 h à 19 h — Sauf Dimanche et jours fériés.

### DEVENEZ LA FAMILLE FRANÇAISE D'UN JEUNE AMERICAIN

Comme nous l'avions signalé en septembre dernier, l'American Field Service, cette Association créée par des ambulanciers volontaires pendant les deux guerres mondiales, cherche à servir en temps de paix en établissant des liens entre des jeunes et des familles de 60 pays. C'est-à-dire, des quatre coins du monde !

La France y participe en envoyant une centaine de boursiers aux U.S.A. pendant un an, mais aussi en recherchant des familles françaises désireuses d'inviter chez elles un jeune Américain (de 17 ans environ), soit pour l'année scolaire, soit pour les vacances d'été.

Ces jeunes Américains ont été très soigneusement sélectionnés et ceux à qui sera accordé ce séjour auront été retenus pour leurs qualités morales et intellectuelles et pour leur facilité d'adaptation. Ils seront aussi heureux à la ville qu'à la campagne ; une télévision, deux ou trois transistors, ne sont pas essentiels à leur bonheur en France : ils viennent pour trouver une famille française et découvrir notre pays.

Alors que 114 Français sont généreusement reçus aux U.S.A.

cette année le Comité Français de l'A.F.S. lance un appel à toutes les familles qui désireraient bénéficier de l'enrichissement culturel et humain d'un tel accueil. Onze Américains seulement séjourneront actuellement en France, mais beaucoup d'autres aimeraient venir ! Si vous désirez participer à cet effort de « bonne entente internationale », demandez des renseignements au **Comité Français de l'American Field Service**, 39, rue Cambon, Paris-1<sup>er</sup>. Tél. : 073-40-53.

### BILAN DE LA BRIGADE DE GENDARMERIE DE SAINT-CLOUD ANNEE 1971

Crimes .....	26
Délits .....	380
Contraventions et police économique ....	42
Arrestations effectuées en flagrant délit ..	107
Arrestations effectuées en vertu de mandats.	62

en outre 8210 affaires ont été traitées (procès-verbaux, rapports, concours à diverses administrations, administration des réserves).

### L'ACTIVITE DE LA GENDARMERIE DES HAUTS-DE-SEINE EN 1971

Le Groupement de Gendarmerie des Hauts-de-Seine, articulé en trois compagnies (Courbevoie - Sceaux et Boulogne-Billancourt) comprend 31 brigades réparties sur l'ensemble du département, auxquelles viennent s'ajouter trois brigades des recherches (une par compagnie) et trois postes permanents implantés au sein des grands ensembles (Les Baconnets - Meudon-la-Forêt - Ville-neuve-la-Garenne).

En plus de ses missions traditionnelles d'administration des réserves des trois armées (Terre - Mer - Air) et des concours nombreux qu'elle apporte à tous les ministères (plus de 204.000 enquêtes), la Gendarmerie des Hauts-de-Seine a fourni en 1971 un effort tout particulier dans le domaine de la police judiciaire :

— C'est ainsi que les gendarmes ont constaté 335 crimes, 12.119 délits et dressé 676 contraventions autres que celles ayant trait à la police de la circulation. En ce qui concerne les crimes, il ne s'agit pas seulement des crimes de sang, mais également des vols qualifiés, ce qui explique l'importance du chiffre.

— 2.969 personnes ont été appréhendées en flagrant délit et 1.757 ont été arrêtées sur mandats de justice ou contrainte par corps.

De plus, la gendarmerie a traité 6.308 affaires de chèques sans provision. 1.438 individus recherchés et 967 voitures volées ont été découverts par les brigades.

Pour compléter cette action de tous les jours, des services massifs de police judiciaire sont montés par les commandants de compagnie avec des renforts de gendarmerie mobile. Ils ont pour but de contrôler, de nuit, certains secteurs où la délinquance s'avère plus manifeste.

L'action de la gendarmerie s'est également fait sentir dans le domaine particulier de l'enfance en danger physique ou moral. Chaque compagnie dispose d'une équipe spécialisée dans les affaires de mineurs (E.S.A.M.), en étroite collaboration avec les magistrats du Tribunal pour Enfants de Nanterre et avec les services spécialisés de la Préfecture.

Ces équipes ont effectué au cours de l'année écoulée 1.370 enquêtes ayant pour objet la protection des mineurs ou la répression de la délinquance juvénile.

La gendarmerie des Hauts-de-Seine, en parfaite collaboration avec les services relevant de la Direction Départementale de la Sécurité Publique (commissariats notamment) est présente partout pour assurer, conjointement avec les services de la police nationale, la sécurité et la tranquillité des habitants de notre département.

### UNE ACTIVITE PEU CONNUE LA PROTECTION CIVILE

Chacun connaît Police-Secours ou les pompiers qui interviennent pour tout accident ou danger.

(Suite page 28.)



Mais qu'advierait-il si le sinistre prend une dimension telle qu'il dépasse les possibilités offertes par les moyens de secours usuels ?

La Protection Civile a été créée pour rassembler et coordonner les moyens de secours lorsque l'on se trouve devant une telle catastrophe.

Le Service National s'étendant à toute la France, la Protection Civile dépend, dans la région parisienne, de la Préfecture de Police.

La moitié sud du département des Hauts-de-Seine forme le 6<sup>e</sup> District. Dans ce district les communes de Saint-Cloud, Garches, Vaucresson, Marnes-la-Coquette forment la Circonscription de Saint-Cloud.

Chaque commune doit dans ce cadre constituer sa propre organisation.

Celle-ci est à base de bénévoles.

Elle ne peut être efficace que si un certain nombre de personnes dans chaque commune acceptent de consacrer un peu de leur temps pour être prêt à intervenir lorsqu'il sera nécessaire.

Les enseignements voulus vous seront donnés gratuitement. Les diplômes décernés par la Protection Civile sont obligatoires pour certains emplois.

De toutes façons, les connaissances que vous acquérez vous enrichiront et vous seront immédiatement utiles pour la protection des vôtres, de vous-même et pour pouvoir intervenir en cas d'urgence.

Ainsi vous serez prêts.

**LA PROTECTION CIVILE C'EST L'ARMEE DE RESERVE DU SECOURS.**

Rejoignez vos amis de la Protection Civile.

Donnez votre nom et votre adresse au secrétariat de la Mairie, un responsable local prendra contact avec vous.

## **SAINT-CLOUD, VILLE CALME ET PROPRE**

### **...AVEC UN PEU DE BONNE VOLONTE**

**Propriétaires de chiens**, même si vos animaux ont besoin de quelque liberté, surveillez leurs sorties, et mieux — tenez les en laisse — pour éviter notamment qu'ils ne cherchent pâture dans les poubelles qu'ils renversent en étalant leur contenu sur les trottoirs.

Vous vous mettrez ainsi en règle avec les règlements sur le vagabondage des animaux ; en outre, vous contribuerez à la propreté de notre ville. De plus, de nombreuses personnes se plaignent des hurlements des chiens à des heures tardives, rendant intolérable l'existence des voisins.

Les gardiens de grands immeubles ou de résidences sont priés de bien vouloir faire retour à la mairie des exemplaires du Bulletin Municipal non distribués et avec annotation des P.T.T. De plus, nous leur serions très reconnaissants de nous signaler les nouveaux arrivants, ou de les prévenir afin qu'ils le fassent eux-mêmes.

Les personnes ayant connaissance de changements d'adresses de clodoaldiens sont priées de le faire savoir à la Mairie, Bureau Affaires Générales et de bien vouloir remettre à ce même service les bulletins municipaux non distribués, par suite du départ des intéressés.

Au cours de la récente collecte de sang, de nombreuses générosités se sont manifestées : chacun des 281 flacons offerts a contribué à « sauver une vie ».

Le Centre de Transfusion Sanguine et d'Hématologie de Versailles vous en remercie vivement.

## **CEUX QUI NOUS QUITTENT...**

C'est avec une profonde émotion que nous avons appris le décès de M. Jean GALY, directeur de l'école de garçons du Val d'Or.

Aimé de tous, M. GALY était un homme qui avait le culte de l'amitié et de la fidélité. Il savait attirer à lui tous ses élèves, qui ne manquaient pas de revenir le voir une fois quitté l'école pour le lycée ou le collège.

Avec des méthodes de travail et une pédagogie excellente, M. GALY a su former des hommes responsables, libres et égaux. C'est une grande figure de SAINT-CLOUD qui vient de disparaître.

## **L'ORGANISTE JEAN MACIET**

M. Jean MACIET, organiste et maître de chapelle à Saint-Cloud vient de disparaître.

Homme de cœur, artiste de grand talent, il a pendant 40 ans, en partie aux côtés de Gaston Litaize, participé à toutes les cérémonies organisées dans la vieille église. Il avait su réunir autour de lui un groupe d'amateurs fidèles pour former une chorale qui eut ses heures de grand succès et se produisit dans les meilleures salles de concert de Paris, interprétant en particulier le Requiem de Fauré et le Messie de Haendel au Palais de Chaillot.

Il avait la vocation de l'enseignement et avec une inlassable patience faisait travailler sa chorale, arrivant à tirer des plus modestes choristes amateurs, le meilleur d'eux-mêmes.

Son respect des meilleurs compositeurs a fait de lui un remarquable serviteur de la musique.

A sa femme, à son fils, facteur d'orgue d'une grande qualité, notre journal adresse ses vives condoléances.



Il y a du nouveau  
à Saint-Cloud  
" ALTITUDE SAINT-CLOUD "  
62, rue Gounod  
et 16, bd. de la République

Dans un parc de 9700m<sup>2</sup>  
84 appartements  
du studio au 6 pièces  
construction et  
équipements exceptionnels

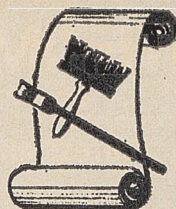
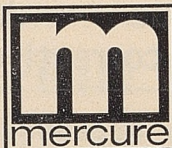
Venez voir ALTITUDE SAINT-CLOUD  
Ce n'est pas loin.

Visite tous les jours sauf mardi et mercredi  
de 9 h 30 à 12 h 30 et de 14 h 30 à 19 h.

Bureau de vente sur place (62, rue Gounod)

Renseignements :

MERCURE - 2, rue des Batignolles  
PARIS (17<sup>e</sup>) Tél. : 292-23-00



PEINTURE - DECORATION  
VITRERIE  
RAVALEMENTS  
PAPIERS PEINTS

**BALAC S.a.**

17, rue du Docteur-Desfossez

92 - SAINT-CLOUD

602-58-89

**VOLVO  
DAF**

CONCESSIONNAIRES

**Ets CATTANEO**

69 bis, quai Carnot

92 - SAINT-CLOUD - Tél. 602-46-25

**SOVERLOC-AUTOS**

Location sans chauffeur  
d'utilitaires

*A dix minutes de Saint-Cloud (déjà sorti des encombrements)*

*Notre Parc de tous gabarits à votre disposition  
Pour vos transports légers*

12, rue Sainte-Adelaïde  
VERSAILLES  
Tél. 950-50-57

de 800 à 1500 kg de C.U.  
de 5 à 17 m<sup>3</sup> (permis tourisme)  
de 72 à 150 F par jour (T.T.C.)

**"REYMA"**

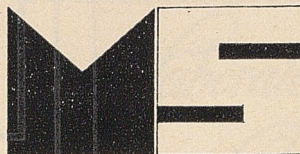
*Vous présente sa collection  
parmi les meilleures marques*

GIL COUTIN  
CAROLINE ROHMER

Les jerseys SAINT-JOSEPH  
TRICOSA — TIMWEAR

Habille jusqu'au 52 et aux mesures

5, place du Pas - SAINT-CLOUD - Tél. 602-55-21



61, boulevard Sénart

92 - SAINT-CLOUD

825-68-23

602-21-86

**MARBRE SERVICE — Céramique**

Exclusivité

POSE

Dépositaire

SUD  
ITALIEN

Bâtiment  
Dallage  
Revêtement

CERDISA  
CISA  
GARDENIA

GROS - DETAIL

Staff - Faux plafond

PIEMME

HALL D'EXPOSITION - BUREAUX

Entrée libre



## **CENTRAL INTERIM**

54, bd Jean-Jaurès, BOULOGNE - Tél. 603-52-23

**Emplois temporaires toutes professions**

### **PERSONNEL QUALIFIE**

- Comptabilité
- Secrétariat
- Technique
- Industrie
- Hôtesse
- Traductions
- Informatique

**PLUS DE 12 ANS  
D'EXPERIENCE**

**11** AGENCES PARIS-BANLIEUE

## **VILLA HENRI IV**

**HOTEL - RESTAURANT**

**MENUS — CARTE — RECEPTIONS**

43, boulevard de la République - SAINT-CLOUD

**602-59-30**



## *Jeanine Rosset Christine Rosset*

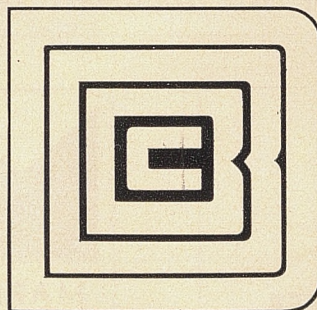
danse classique - danse moderne  
gymnastique corrective - relaxation

80, boulevard de la République — SAINT-CLOUD

Téléphone : 602-20-37 et 567-54-41

## **DE BAECQUE, BEAU et Cie**

**BANQUIERS DES HOMMES  
ET DE LEURS ENTREPRISES**



RENSEIGNEMENTS : 602-30-19

4, parc de Béarn — 92 - SAINT-CLOUD



QUINCAILLERIE — MENAGE  
CADEAUX

**LEGRAND-DESPREZ**

49, bd de la République, SAINT-CLOUD - 605-44-14

COUVERTURE - PLOMBERIE - CHAUFFAGE CENTRAL  
INSTALLATIONS SANITAIRES

**Ets A. DURIN**

76, avenue du Maréchal-Foch - SAINT-CLOUD  
Tél. : 603-80-77

**HUGUETTE JOBELIN**

Décoration

Sélection tissus, papiers peints

Sièges - Canapés - Toute tapisserie - Meubles - Cadeaux

30, rue Royale - SAINT-CLOUD - Tél. : 602-03-20

**Filtres GAUDFRIN**

*Filtres industriels*

1, bureaux de la Colline de Saint-Cloud - Tél. 602-09-00

**Pianos R. Dieffen**

VENTE - ACHAT - ACCORD - REPARATIONS - LOCATION  
18, rue Preschez - SAINT-CLOUD - Tél. 602-66-84

Entretien gratuit après vente

Peinture - Papiers peints - Pose de vitres

**C. PAGEIX**

39, avenue du Maréchal-Foch - 92 - SAINT-CLOUD

Téléphone : 602-48-71

TRAITEMENT DES CHEVEUX ET DE L'ÉPIDERME  
PRODUITS SUR MESURES ● IDENTITESTS

EN EXCLUSIVITE CHEZ LES

**COIFFEURS BIOTHETICIENS**

Agréés par les

LABORATOIRES DE BIOLOGIE ESTHÉTIQUE

**MARCEL CONTIER**

34, RUE FORTUNY - PARIS XVII - WAG. 11-01



*Jacques Bihorel*  
S. A. R. L.

*Fleuriste Décorateur*

Carte bleue - Diners Club - R.E.C.

19, rue Gounod - SAINT-CLOUD

Tél. : actuel, 605-03-89 et bientôt 602-33-89

60, boulevard de la République - SAINT-CLOUD

Tél. : actuel, 605-46-62 et bientôt 602-46-53

TICKETS DE FIDELITE

Adr. télég. BIHORELFLEURS

ELECTRICITE GENERALE

Signalisation lumineuse - Eclairage public

**R. TRILA**

196, boulevard de la République, 92 - SAINT-CLOUD

Tél. : 603-69-74

Agréé E.D.F. et Qualifélec

**DELARFEUX & Cie**

*Entreprise de peinture*

38, rue Gounod - SAINT-CLOUD

Tél. 605-44-48 et 602-44-48

ENTREPRISE PAYSAGISTE

**A. CANTIN & FILS**

13, rue Sevin-Vincent, SAINT-CLOUD - 603-89-25

**FOCH - PRESSING — TEINTURERIE**

Nettoyage à sec

Maison fondée en 1855

Service

Libre-service

**J. LE GOFF**

Blanchissage

*Ameublement - Tapis*

11, av. du Maréchal-Foch, SAINT-CLOUD - Tél. 602-65-98

*Laboratoires Franay*  
*Arçages Cinématographiques*

**L.T.C**

19, rue Marius-Franay - 92 - SAINT-CLOUD

Tél. 602-10-00



## ASSURANCES

TOUTES NATURES — TOUTES COMPAGNIES

### VOIZARD & BERNARD

S.A.R.L. CAPITAL 20 000 frs

27, rue Pasteur - SAINT-CLOUD - 605-69-93 et 604-35-02



## les films de la maîtrise

52, rue Jacoulet - saint-cloud  
603 80-60

spécialiste des aides audio-visuelles  
de l'entreprise

# Avions Marcel Dassault

AVIONS - ENGINES - EQUIPEMENTS - MATERIELS ELECTRONIQUES

## France Europe Production

Spécialiste

MAGNETOPHONES - MACHINES A DICTER  
REPONDEURS TELEPHONIQUES

TOUTE L'ELECTRONIQUE DU BUREAU MODERNE

RENSEIGNEMENTS - DEMONSTRATIONS - ESSAIS :

F. E. P. - 18, rue Gounod - 92 - SAINT-CLOUD  
Tél. : 602-65-15

## SOCIÉTÉ GÉNÉRALE

LA BANQUE DE NOTRE TEMPS  
1 800 guichets à votre service

SURESNES-CITES

16, avenue Jean-Jaurès  
506-50-77

SAINT-CLOUD

2, av. du Maréchal-Foch  
602-68-30

*Un nouveau bureau est ouvert*

6, rue Dailly - SAINT-CLOUD - Tél. 602-28-35

POUR LA SOCIÉTÉ GÉNÉRALE  
VOTRE INTÉRÊT EST CAPITAL

# vissol

CONSTRUCTIONS INDUSTRIALISÉES  
Bâtiments

5, avenue de la République — 75 - PARIS (XI<sup>e</sup>)

Tél. 805-64-93 +

Télex 23 080

Quincaillerie et métaux

Zone industrielle de

47 - VILLENEUVE-SUR-LOT

Tél. 8-82 + - 20-82 +

Agences régionales :

LYON - MARSEILLE - LILLE - NANTES - MONTLUÇON - VILLENEUVE-SUR-LOT - BORDEAUX



# TAPIS & MOQUETTES DE FRANCE

La Direction générale des T.M.F. réside à Saint-Cloud et à ce titre elle ne peut faire moins que proposer à ses concitoyens un escompte de caisse net global de 7 % sur toute la production.

Tapis d'Orient d'origine  
Tapis et carpettes style  
Moquettes de mur à mur  
Tapisseries point Gobelin  
Tous les revêtements sols murs

**MAGASINS :**  
11, place Malesherbes (Malesherbes) - Tél. 622-21-67  
95, avenue Kléber (Trocadéro) - Tél. 553-03-41  
9 ter, bd Montparnasse (Duroc) - Tél. 783-68-00

## ENTREPRISE GENERALE DE MENUISERIE

Charpente - Escalier - Parquet  
Agencement

### Etablissements HUET

13 et 15, rue Nogent - SAINT-CLOUD  
Tél. : 602-43-67

## AGENCE CONSORTIUM IMMOBILIER

M<sup>e</sup> DESNOS

TRANSACTIONS IMMOBILIERES - VENTES ET LOCATIONS  
ADMINISTRATION D'IMMEUBLES

34, rue Gounod et 2, rue Preschez - SAINT-CLOUD  
Tél. 605-90-34

ATELIER DE TOLERIE    EN SOUS-SOL    ATELIER DE PEINTURE  
AGREES PAR LES COMPAGNIES D'ASSURANCES

**PASTEUR  
AUTOMOBILES**

29, rue Pasteur  
SAINT-CLOUD  
603-23-24


Ateliers agréés  
**SIMCA**

SERVICE DE LOCATION SANS CHAUFFEUR

Conditions spéciales de location  
pendant l'immobilisation de votre voiture

## LE CHAPELIN-FRETZ

Fleuriste - Décorateur



14, rue de l'Eglise - 602-04-14  
113, Galerie Shopping de la Colline  
SAINT-CLOUD 602-23-67  
LIVRAISONS PARIS - BANLIEUE

## PEINTURE — DECORATION

### Raymond LAMPENS

24, rue Gounod - 92 - SAINT-CLOUD  
Tél. 605-98-11 - A partir du 2<sup>e</sup> semestre 1972 : 602-67-35

## PLOMBERIE - CHAUFFAGE CENTRAL

Anciens Ets H. DURON    GAZ : nouveaux tarifs  
**P. HERTEMAN**    pour pavillons  
170, rue Tahère    MAZOUT : crédits pétroliers  
SAINT-CLOUD    Etudes et devis gratuits  
603-81-66

## ENTREPRISE GENERALE DE CLOTURES

(TREILLAGES - GRILLAGES - CIMENT)

### C. SANNEQUIN

74, rue des Croissants, GARCHES    970-05-92

## ROYALE PHOTO

PHOTO - CINE - IDENTITE

J. COOLS - 70, rue Royale, SAINT-CLOUD  
Tél. : 602-51-08    (Face à l'hôpital)

## ENTREPRISE GENERALE


### CALVAR S.A.R.L.

Maçonnerie    Béton armé  
10, rue du Camp-Canadien  
SAINT-CLOUD    Tél. : 603-71-71

## ANTIQUITES — BROCANTE

M<sup>me</sup> GEORGE-COQ-MANSIENNE

199 et 124 Grande-Rue, GARCHES - Tél. 970-03-95  
Vente et achat de tous meubles,  
tapis, tableaux, lustres  
Réfection literie et matelas



**J. PARMENT**  
Diplômé E. O. A. et d'ÉTAT  
22, RUE DE VERDUN - Tél. : 506-78-17

**OPTIQUE DU BOIS**  
18, rue Étienne-Dolet - Tél. : 506-13-26  
SURESNES



## Entreprise G. CIRASSE

P. HERTEMAN, gérant

72, rue Royale

Tél. : 602-41-49

Agréé E.D.F. - G.D.F.

Sanitaire — Couverture — Plomberie  
Chauffage — Electricité

### CRÉDIT



CHAPPEE  
JACOB  
DELAFFON

RADIO - TELEVISION - DISQUES

DEPANNAGE TOUTES MARQUES

## TELE . GOUNOD

17, rue Gounod - SAINT-CLOUD - Tél. 602 et 603-45-18

Nouvelle collection ! PRATIQUE, GAIE, COLORÉE

à la "boutique **papounet**"

Spécialiste du vêtement d'enfant

15, rue de l'Eglise - SAINT-CLOUD - Tél. : 602-03-93

LIBRAIRIE - PAPETERIE

Dépôt central de journaux et publications

## J. Pleurdeau

16, rue Royale, SAINT-CLOUD - Tél. 602-04-12



CADEAUX

GADGETS

LISTE DE MARIAGE

JOUETS

### La Boutique de Cadeaux

9, RUE GASTON-LATOUCHE - SAINT-CLOUD

(A côté du cinéma Le Régent)

Tél. : 602-19-80

### Garage BLANC

Mécanique - Carrosserie

VENTE

155, boulevard de la République - SAINT-CLOUD

Tél. : 603-63-06 - 603-75-48

## RENAULT



Monsieur, Madame.

Vous vous présentons un ensemble, séjour avec paroi bureau réalisé chez Monsieur et Madame F... Les meubles ont été exécutés en merisier massif, les éléments et boiseries traités en ébénisterie ont été peints et finis à l'ancienne à l'aquarelle.

Restant dévoués à vos ordres pour toutes études et réalisations.

*Delf*

**AGENCEMENT      DECORATION**

Style

Moderne

Magasin d'exposition :

73 bis avenue de la Marne

92 ASNIERES      733 34 13. 733 23 15